

Stratégie de réduction de la pauvreté

Rapport annuel 2022

Table des matières

Message du ministre.....	3
Introduction	5
Contexte en Ontario en 2022.....	6
Progrès accomplis avec les piliers de la Stratégie de réduction de la pauvreté.....	7
Pilier un : encourager la création d'emplois et rapprocher les gens de l'emploi	7
Pilier deux : offrir aux gens les services et les soutiens appropriés	15
Pilier trois : rendre la vie plus abordable et renforcer la résilience financière	25
Pilier quatre : accélérer les mesures et favoriser le progrès.....	32
Assurer la prospérité et le bien-être des Autochtones.....	34
Mesurer la réussite	38
Objectif	39
Indicateurs d'emploi, de compétences et de formation	40
Indicateurs d'éducation.....	48
Cheminer vers une plus grande autonomie financière	52
Indicateurs de pauvreté.....	60
Perspectives d'avenir	63
Annexe : Définition de l'objectif et des indicateurs	64

Message du ministre



Notre gouvernement travaille à diminuer la pauvreté. Nous mettons les gens des quatre coins de la province en contact avec les programmes, les prestations et les soutiens pertinents afin qu'ils puissent participer dans leurs collectivités respectives et prendre des mesures qui les conduiront vers l'autonomie financière.

Nous améliorons la prestation de l'aide sociale dans l'ensemble de l'Ontario afin de mieux accompagner les personnes qui ont des difficultés financières ou qui ont un handicap. En septembre 2022, nous avons augmenté de 5 % les taux pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et le Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave. Nous apporterons également des rajustements annuels liés à l'inflation pour les deux programmes, à compter de juillet 2023.

En ce qui concerne les gens qui peuvent travailler, nous avons augmenté le montant qu'un

bénéficiaire du POSPH peut gagner de 200 \$ à 1 000 \$, sans qu'il y ait une incidence sur son soutien du revenu ou ses prestations de santé.

Nous nous attaquons également à la pénurie de main-d'œuvre de la province en améliorant les services d'emploi ainsi que les possibilités de formation professionnelle. À l'aide de programmes et d'initiatives comme Meilleurs emplois Ontario, le Fonds pour le développement des compétences et Services d'emploi intégrés, nous aidons les Ontariennes et les Ontariens à entrer dans les secteurs d'emplois qui sont en demande.

Nous sommes conscients des défis auxquels les femmes et les familles sont confrontées avec les fermetures des services de garde d'enfants et des écoles. La pandémie a fait ressortir l'importance des services de garde d'enfants ainsi que leur corrélation avec la participation des femmes dans l'économie de l'Ontario.

En mars 2022, notre gouvernement a annoncé une entente de 13,2 milliards de dollars avec le gouvernement fédéral pour le programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien. Le programme diminue les frais de garde d'enfants, en plus de créer de nouvelles places en garderie abordables pour les familles.

En nous tournant vers l'avenir, nous allons continuer d'améliorer les infrastructures de l'Ontario, comme le transport en commun et l'accès au service Internet haute vitesse, à l'échelle de la province afin que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens puissent participer dans leurs collectivités respectives et dans notre économie.

Ensemble, en collaborant de façon continue avec les partenaires communautaires et autochtones et en prenant des mesures à tous les ordres de gouvernement, nous pouvons créer un Ontario où chaque personne a la chance de réussir.

Sincères remerciements,

A blue ink signature of Michael Parsa, written in a cursive style.

Michael Parsa
Ministre des Services à l'enfance et
des Services sociaux et
communautaires

Introduction

La Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario définit une vision pour un Ontario où chaque personne peut participer à la vie communautaire et renforcer son autonomie. Depuis la diffusion de la troisième Stratégie de réduction de la pauvreté de l'Ontario, **Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)**, la province a maintenu son engagement à collaborer avec les partenaires fédéraux, municipaux, à but non lucratif et du secteur privé afin de tracer un parcours vers l'emploi et la stabilité financière pour les personnes qui vivent dans la pauvreté.

Le troisième rapport annuel fait état des progrès accomplis dans le cadre de quatre piliers stratégiques et des principales initiatives afin d'aider les personnes qui vivent dans la pauvreté ou qui courent le risque de vivre dans la pauvreté. Le rapport fait également le point sur l'objectif et les indicateurs clés de la Stratégie.

La Stratégie de réduction de la pauvreté fait ressortir l'importance de l'autonomie financière et établit un objectif étalé sur cinq ans afin d'augmenter le nombre de personnes qui passent de l'aide

sociale à l'emploi chaque année. En 2022, on dénombrait plus de 27 000 départs vers l'emploi, ce qui est une amélioration par rapport à 2020 et à 2021. Les départs annuels ne sont toutefois pas revenus aux taux d'avant la pandémie. La hausse du coût de la vie, jumelée à la relance économique à la suite de la COVID-19, a occasionné des défis continus pour les personnes et les familles qui vivent dans la pauvreté. La province continuera de s'efforcer de créer des emplois, d'accompagner les gens vers l'emploi et de rebâtir l'économie.

Contexte en Ontario en 2022

En 2022, l'inflation a atteint les plus hauts niveaux en quatre décennies en Ontario. La hausse du coût de la vie continue d'exercer des pressions financières sur les personnes et les familles, surtout sur les gens qui ont un travail peu rémunéré et qui vivent dans la pauvreté ou qui courent le risque de vivre dans la pauvreté. L'Ontario a pris des mesures clés pour rendre la vie plus abordable et pour accompagner les gens vers l'emploi. Des investissements majeurs dans des programmes, comme Meilleurs emplois Ontario, le Fonds pour le développement des compétences et Services d'emploi intégrés, guident un nombre grandissant de personnes vers l'emploi, en plus de diminuer la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Ontario. Le gouvernement rend également les coûts de tous les jours, comme la garde d'enfants, l'essence et le diesel, plus abordables. Afin d'aider les gens qui sont admissibles au soutien aux personnes handicapées, l'Ontario a augmenté de 5 % les taux pour le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) en prévoyant un rajustement en fonction de l'inflation. Grâce à des initiatives comme celles-là et à d'autres mentionnées dans ce rapport, la province continue d'aider les gens à s'adapter à l'évolution du marché de l'emploi afin d'assurer leur réussite professionnelle à long terme et d'être mieux en mesure de surmonter les défis économiques.

Progrès accomplis avec les piliers de la Stratégie de réduction de la pauvreté

Le gouvernement fait des progrès avec les quatre piliers énoncés dans la Stratégie de réduction de la pauvreté, tout en soutenant les politiques et les programmes qui aident à obtenir de meilleurs résultats pour quatre groupes prioritaires visés par la Stratégie, notamment les jeunes, les femmes, les Noirs, les Autochtones et les autres communautés racisées.

Pilier un : encourager la création d'emplois et rapprocher les gens de l'emploi

Le gouvernement met les gens en contact avec des emplois dans des secteurs en demande tout en éliminant les obstacles à l'emploi à l'aide d'améliorations et d'initiatives majeures pour les services d'emploi. Ces améliorations apportent des soutiens ciblés pour les groupes prioritaires, en plus d'améliorer les possibilités de formation et d'apprentissage.

Services d'emploi intégrés

L'Ontario renouvelle les services d'emploi dans le but de les rendre plus efficaces, plus rationalisés et davantage axés sur les résultats afin de répondre aux besoins d'un plus grand nombre de chercheurs d'emploi. Le **système Services d'emploi intégrés (SEI)** aide un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à obtenir un emploi stable et valorisant en intégrant l'aide à l'emploi du programme Ontario au travail et le volet Soutien de l'emploi du POSPH au sein d'Emploi Ontario. Ce nouveau système crée un service à guichet unique facile à utiliser qui est axé sur les besoins de l'économie locale et capable d'offrir un ensemble de services et de mesures de soutien personnalisés aux personnes qui sont à la recherche d'un emploi.

Cette initiative, qui s'appuie sur les réussites des trois premières zones de service — Peel, Hamilton–Niagara et Muskoka–Kawartha — pour adopter le nouveau système en 2020, a déjà aidé plus de 63 000 personnes à trouver une voie vers l'emploi (depuis décembre 2022). Dans la foulée des premiers progrès observés dans ces régions, 82 % des participants ont trouvé du travail après avoir reçu des services préalables à l'emploi. Cela

comprend les bénéficiaires du programme Ontario au travail, les bénéficiaires du POSPH et les participants aux SEI qui ne reçoivent pas d'aide sociale. Le modèle de prestation des SEI comprend 12 mois de services de rétention ainsi qu'une surveillance de la situation d'emploi aux points de contrôle après un, trois, six et 12 mois. Le Ministère surveille les résultats à long terme liés aux emplois des clients à mesure que le système gagne en maturité. En 2022, les zones de service dans Halton, dans Kingston–Pembroke, dans Stratford–Bruce Peninsula et dans York ont adopté le nouveau modèle. La nouvelle approche sera mise en œuvre à l'échelle de la province d'ici la fin de 2023.

Améliorer les compétences pour de meilleurs résultats en matière d'emplois

La province aide les Ontariennes et les Ontariens sans emploi et sous-employés à obtenir la formation et les titres de compétences dont ils ont besoin pour trouver un emploi bien rémunéré. Lancé en 2022, le programme **Meilleurs emplois Ontario** verse jusqu'à 28 000 \$ afin de payer les droits de scolarité ainsi que

d'autres dépenses pour des programmes de formation de courte durée qui permettent aux chercheurs d'emploi de jumeler leurs compétences avec les besoins des employeurs qui embauchent dans la collectivité. De plus, grâce à l'expansion du programme Deuxième carrière, un plus grand nombre de personnes qui présentent une demande sont maintenant admissibles à une aide financière qui peut s'élever jusqu'à 500 \$ par semaine pour payer les frais de subsistance de base pendant la formation. Meilleurs emplois Ontario cible un éventail plus large et plus diversifié de travailleurs qui peuvent avoir de la difficulté à trouver un emploi stable, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale, les travailleurs autonomes, les travailleurs à la demande, les jeunes et les nouveaux arrivants.

Depuis le début de la phase 1 du programme Meilleurs emplois Ontario, du mois de décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022, plus de 7 400 personnes ont commencé une formation grâce à Meilleurs emplois Ontario.

Dans l'énoncé économique de l'automne 2022, l'Ontario a engagé 40 millions de dollars supplémentaires dans le **Fonds pour le développement des compétences** (FDC) pour 2022-2023, dont 30 millions de dollars en financement nouveau. Le Fonds pour le développement des compétences soutient les projets de formation innovants qui perfectionnent les travailleurs et les demandeurs d'emploi et qui les prépare à des carrières valorisantes dans leurs communautés. Les deux premières rondes de financement se sont traduites par 388 projets de formation destinés à aider plus de 393 000 travailleurs à passer à l'étape suivante dans leur carrière dans des secteurs en demande. En septembre 2022, la troisième ronde de financement s'est ouverte en accordant la priorité aux programmes qui aident les gens qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale, les jeunes à risque, les personnes handicapées, les Autochtones, les nouveaux arrivants ukrainiens et les autres personnes qui sont confrontées à des obstacles à l'emploi. Les investissements réalisés lors de la plus récente ronde de financement en 2022 ont totalisé 179,3 millions de dollars. La transmission des demandes à l'aide de Paiements de

transfert Ontario (PTO) pour la troisième ronde de financement a pris fin le 31 janvier 2023.

Soutiens ciblés pour les effectifs de la santé et des soins de longue

Le gouvernement accroît les effectifs en soins de santé de la province et aide un plus grand nombre de professionnels de la santé et des soins de longue durée à apprendre et à travailler en Ontario. En 2022, l'Ontario a annoncé un investissement de 73 millions de dollars sur trois ans pour **former et fournir des stages cliniques à plus de 16 000 préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et étudiants en sciences infirmières** dans le cadre du plan du gouvernement visant à recruter et à maintenir en poste des dizaines de milliers d'employés dans le secteur des soins de longue durée. En 2022, l'Ontario a également mis en place des **augmentations salariales** pendant l'épidémie de COVID-19 qui étaient permanentes pour plus de 158 000 PSSP et travailleurs des services directs de soutien.

Le ***Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé*** de

l'Ontario vise à accroître les effectifs dans le domaine des soins de santé de la province. Les modifications réglementaires récentes permettront aux professionnels de la santé d'être formés plus rapidement et facilement en Ontario, dans d'autres provinces et à l'échelle internationale afin qu'ils puissent s'inscrire et exercer en Ontario. La province collabore également avec l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario afin de réduire les obstacles financiers pour le personnel infirmier retraité et formé à l'étranger en couvrant temporairement le coût de l'examen ainsi que les frais pour la demande et l'inscription — ce qui leur permettrait d'économiser jusqu'à 1 500 \$ par personne.

Améliorations apportées aux programmes pour les apprentis et les métiers spécialisés

Afin de s'attaquer à la pénurie de travailleurs spécialisés en Ontario, la province donne le feu vert aux initiatives clés qui aident les gens qui sont sans emploi et qui veulent gagner un chèque de paye plus gros à faire la transition vers des carrières valorisantes dans les métiers

spécialisés. D'ici 2025, un poste vacant sur cinq en Ontario devrait être dans les métiers spécialisés. En janvier 2022, le gouvernement de l'Ontario a lancé **Métiers spécialisés Ontario**, un nouvel organisme de la Couronne, dans le but d'améliorer la formation dans les métiers spécialisés et de simplifier les services. Le nouvel organisme sera chargé de la promotion et du rayonnement des métiers et de l'élaboration des plus récentes normes en matière de formation et de programmes d'études, en plus d'offrir une expérience conviviale et accessible aux gens de métier. Le gouvernement a aussi financé des formations dans les métiers spécialisés en demande ciblés à l'aide du Fonds pour le développement des compétences, notamment en octroyant plus de 13 millions de dollars pour des formations gratuites et des apprentissages spécialisés en électricité rémunérés pour plus de 2 500 personnes. L'Ontario a également investi 11,6 millions de dollars dans deux projets qui ont aidé près de 1 500 apprentis et travailleurs à se perfectionner en plomberie, en montage de tuyaux de vapeur, en soudage, en montage de gicleurs et en réfrigération.

L'Ontario a aussi élargi son investissement dans le

préapprentissage en octroyant une somme record de 28 millions de dollars au cours de la dernière année qui permet d'offrir aux jeunes la formation dont ils ont besoin pour réussir dans les métiers spécialisés. En janvier 2023, on dénombrait 11 846 apprentis actifs qui avaient suivi un **programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO)**.

Soutiens à l'emploi pour les groupes prioritaires

Les populations historiquement marginalisées, y compris les jeunes, les femmes et les personnes racisées et autochtones, sont confrontées à des obstacles uniques et disproportionnés lorsqu'il s'agit d'entrer sur le marché du travail, de trouver un emploi et d'exploiter d'autres possibilités économiques. L'Ontario investit **60 millions de dollars sur trois ans** (2020-2021 à 2022-2023) afin de maintenir et d'améliorer le Plan d'action pour les jeunes noirs (PAJN). Cet investissement permettra de maintenir les programmes existants et d'élargir le Plan pour inclure un volet d'autonomisation économique spécialisé. En février 2022, l'Ontario a annoncé un investissement supplémentaire de 14 millions de

dollars en 2023-2024 dans des **programmes d'autonomisation économique dans le cadre du PAJN**.

Dans la foulée du programme d'autonomisation économique du PAJN, trois nouvelles initiatives à l'aide desquelles des organismes communautaires ainsi que des employeurs et des chefs d'entreprise noirs pourront concevoir des parcours professionnels pour les jeunes noirs. Ces initiatives sont les suivantes :

- **Lancement de carrière** pour aider les enfants et les jeunes noirs à accéder à des réseaux professionnels et à des programmes de développement des compétences;
- **Avancement professionnel** pour relier les jeunes noirs et les jeunes professionnels à des possibilités de formation et de placement;
- **Réseaux sectoriels d'innovation** pour aider les chefs d'entreprise noirs des secteurs à forte croissance de l'économie.

Grâce aux programmes d'autonomisation économique du PAJN, les Ontariennes et les Ontariens noirs pourront obtenir les compétences recherchées pour lancer leur carrière, acquérir de l'expérience afin de propulser leur carrière et avoir accès aux possibilités d'emploi dans les secteurs à forte croissance.

À l'aide d'un investissement de 6,9 millions de dollars échelonné sur les trois prochaines années, l'Ontario améliore et élargit le **programme Investir dans l'avenir des femmes**, qui propose des ressources et des possibilités de formation aux femmes qui souhaitent acquérir les compétences demandées pour un emploi. Cet investissement permettra d'étendre le programme à un maximum de dix nouveaux centres et de verser des fonds aux 23 centres qui offrent actuellement le programme.

L'Ontario a investi 5 millions de dollars sur deux ans **dans un programme ciblé visant à aider les entrepreneurs autochtones, noirs et racisés** à démarrer ou développer leur entreprise. Annoncée en 2022, la subvention SERA (Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones) contribue à éliminer les obstacles économiques en fournissant aux entrepreneurs un financement,

une formation et des services culturellement pertinents.

Les candidats retenus recevront une subvention de 10 000 \$ pour faciliter l'innovation et la croissance, en plus d'une formation et d'un encadrement pour un développement économique durable.

Les inégalités de longue date dans le domaine de l'éducation ont eu des répercussions disproportionnées sur les enfants racisés qui se sont traduites par des taux de suspension plus élevés, des taux d'obtention du diplôme inférieurs et des taux de transition vers l'éducation postsecondaire plus faibles. Dans le but d'améliorer l'accès aux possibilités d'éducation, le ministère de l'Éducation a investi 4,1 millions de dollars dans 22 conseils scolaires afin de mettre sur pied le **Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme** pour l'année scolaire 2022-2023. Les accompagnateurs pour l'obtention du diplôme qui ont une expérience personnelle et des liens avec les communautés noires diversifiées de l'Ontario offrent un encadrement direct aux élèves noirs, en plus de favoriser leur bien-être et leur réussite scolaire. Le Programme favorise également un accès élargi aux

possibilités d'éducation postsecondaire et aux formations spécialisées qui mènent à des carrières spécialisées bien rémunérées. De plus, les accompagnateurs guident les directions d'école et les conseils scolaires afin d'éclairer le changement systémique et de créer des espaces inclusifs qui contribuent à éliminer les disparités et à combler l'écart pour les élèves noirs. Depuis l'automne 2019, plus de 2 000 élèves noirs ont bénéficié du Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme.

Le ministère de l'Éducation octroie également 3,92 millions de dollars à 27 conseils scolaires dans le but de mettre sur pied le **Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme** pour l'année scolaire 2022-2023. Le Programme des accompagnateurs des Autochtones pour l'obtention du diplôme propose un accompagnateur pour l'obtention du diplôme qui a vécu des expériences profondément enracinées dans les communautés autochtones et qui a des liens avec les cultures autochtones. Les accompagnateurs agissent comme des défenseurs et des mentors pour les élèves de Premières Nations, Métis et Inuits, en plus de faciliter l'accès et



les aiguillages vers des soutiens scolaires et des ressources communautaires selon leurs besoins et de les aider à obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Le Programme prévoit également des soutiens pour les élèves autochtones pendant les transitions entre les écoles administrées par les Premières Nations et financées par le gouvernement fédéral et les écoles secondaires financées par la province ainsi que vers des possibilités d'éducation postsecondaire, une formation ou le marché du travail.

Depuis l'automne 2018, plus de 4 660 élèves autochtones ont profité du Programme.

En partenariat avec les communautés locales, le gouvernement élabore des politiques et des programmes afin de diminuer les obstacles pour les personnes racisées et les personnes d'horizons variés afin de les aider à acquérir une autonomie financière.

Pilier deux : offrir aux gens les services et les soutiens appropriés

L'accès à des services qui améliorent les résultats en matière d'éducation, de santé et de bien-être est indispensable pour permettre aux gens qui vivent dans la pauvreté d'emprunter la voie vers la stabilité financière et d'y rester. Les initiatives énoncées dans la Stratégie de réduction de la pauvreté sont axées sur de solides partenariats avec les collectivités et les organismes locaux afin que les personnes obtiennent les soutiens dont ils ont besoin — là où ils en ont besoin.

Perspectives d'avenir pour l'aide sociale

L'Ontario continue de s'efforcer de **créer un système d'aide sociale plus souple, efficace et axé sur la personne** qui permettra de mieux orienter les personnes vers les services et soutiens dont elles ont besoin pour le retour au travail et qui aidera l'économie à se remettre des difficultés engendrées par la pandémie de COVID-19.

La province et les partenaires municipaux font des progrès avec les

changements apportés au système et ils constatent des résultats positifs. L'Ontario simplifie les approbations des demandes pour le programme Ontario au travail afin de diminuer le fardeau administratif, de libérer les chargés de projets pour qu'ils puissent se concentrer à aider les gens à surmonter les obstacles à l'emploi — comme les besoins liés au logement et à la garde d'enfants. En 2022, le gouvernement a aussi annoncé des changements à l'aide sociale afin d'offrir de meilleurs soutiens pour les personnes en situation de handicap, de simplifier les programmes et

d'améliorer les résultats en matière d'emplois.

Ensemble, ces changements transformeront le système afin d'offrir un meilleur soutien aux populations vulnérables, de permettre au personnel de bureau de se concentrer sur les résultats plutôt que sur les formalités administratives et d'aider les gens à retourner au travail et à contribuer à créer une économie florissante en Ontario.

Feuille de route vers le mieux-être

Les problèmes de santé mentale et de dépendances peuvent avoir de graves répercussions sur la qualité de vie des gens. Les services et les soutiens peuvent jouer un rôle crucial pour aider les personnes qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance à trouver et à conserver un emploi. L'Ontario continue de faire des progrès en mettant sur pied **Vers le mieux-être**, le plan exhaustif de la province pour créer un système de santé mentale et de lutte contre les

dépendances moderne, connecté et de grande qualité.

Depuis 2019-2020, l'Ontario a versé un nouveau financement annualisé net de 525 millions de dollars dans les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, notamment :

- une somme de 130 millions de dollars pour les services de santé mentale destinés aux enfants et aux jeunes
- plus de 93 millions de dollars pour les services et soutiens liés au traitement des dépendances
- une somme de 90,05 millions de dollars pour des carrefours bien-être pour les jeunes qui offrent des soins adaptés au développement pour la consommation d'alcool et de drogues, des soins primaires ainsi que les services de santé mentale aux jeunes âgés de 12 à 25 ans
- plus de 40 millions de dollars pour les services et les soutiens de santé mentale et de lutte contre les dépendances destinés aux Autochtones
- une somme de 77,35 millions de dollars pour des logements avec services de soutien aménagés

pour des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de dépendance qui sont sans abri ou qui courent le risque d'être sans abri

- une somme de 72,6 millions de dollars pour accompagner les personnes qui ont des problèmes de santé mentale et de dépendance dans le secteur de la justice

En plus de réagir à l'incidence de la pandémie sur la consommation d'alcool et de drogues, l'Ontario met sur pied le Fonds pour les services de lutte contre les dépendances (FLD), un investissement ponctuel de 90 millions de dollars réparti sur trois ans qui a été lancé en 2021-2022 afin de renforcer les capacités dans les services de lutte contre les dépendances pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Stratégie pour les collectivités prioritaires

Lancée pendant la pandémie, la Stratégie pour les collectivités prioritaires (SCP) visait à combler les écarts dans les résultats au chapitre de la santé pour les collectivités qui

accusaient de plus en plus de retard. Dans le cadre de la Stratégie, le gouvernement a investi 25 millions de dollars pour **aider les partenaires communautaires et les organismes responsables, y compris les fournisseurs locaux de services de santé et de services sociaux, dans les collectivités prioritaires**. La SCP offre des soins adaptés à la culture, en plus de cultiver des partenariats afin d'aborder les déterminants sociaux de la santé.

En 2022 et en 2023, les partenaires de la SCP, en collaboration avec les équipes Santé Ontario, se concentrent sur quatre objectifs de relance fondés sur les besoins communautaires. Ces objectifs consistent à :

- accroître le nombre de dépistages pour le cancer et d'autres maladies chroniques
- lutter contre les problèmes de santé mentale et de toxicomanie
- améliorer les modèles de bien-être propres aux populations
- aborder les besoins en soins primaires qui ne sont pas comblés

Équipes Santé Ontario

Un accès à des soins de santé de qualité qui est facile à naviguer est indispensable pour les personnes qui sont confrontées à des problèmes de santé, surtout celles qui habitent dans des collectivités nordiques et qui vivent dans la pauvreté. En octobre 2022, le gouvernement de l'Ontario, en partenariat avec Santé Ontario, a annoncé **l'approbation de trois équipes Santé Ontario supplémentaires dans le Nord de l'Ontario**. Les trois nouvelles équipes sont les suivantes : l'équipe Santé Ontario Maamwesying, l'équipe Santé Ontario de la ville et du district de Thunder Bay et l'équipe Santé Ontario Kiiwetinoong Healing Waters.

Travaillant ensemble, les équipes Santé Ontario tracent un parcours continu dans lequel les patients font des transitions d'un fournisseur à un autre avec un dossier patient et un plan de soins qui sont partagés entre les fournisseurs de soins de santé.

Améliorations du système de bien-être de l'enfance

L'Ontario continue de s'efforcer d'**améliorer le système de bien-être de l'enfance** afin de rehausser la prévention en milieu communautaire, d'améliorer l'expérience à l'égard des services pour les personnes qui ont besoin de protection et de lutter contre le racisme systémique et la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones, noirs, racisés. Cela consiste notamment à collaborer avec des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de faciliter la mise en place de modèles dirigés par les Autochtones pour les services à l'enfance et à la famille, y compris ceux qui sont régis par la loi autochtone.

Les enfants et les jeunes pris en charge obtiennent des résultats plus mauvais que leurs pairs qui ne sont pas en famille d'accueil, comme des taux d'obtention du diplôme plus faibles et un risque d'itinérance plus élevé.

Les améliorations apportées au système de bien-être sont axées sur la prévention et l'intervention précoce, la volonté de garder un plus grand nombre de familles ensemble et l'accompagnement afin d'assurer des



transitions réussies vers l'âge adulte pour les jeunes qui ne sont plus pris en charge. Des progrès ont été accomplis pour l'atteinte de ces objectifs. En voici les principales réalisations :

- Un investissement de 68 millions de dollars dans le programme À vos marques, prêts, partez, lancé le 1^{er} avril 2023, afin que les jeunes qui quittent la prise en charge puissent acquérir les compétences nécessaires à la vie courante et les soutiens dont ils ont besoin pour poursuivre des études postsecondaires, suivre de la formation en métiers spécialisés et rechercher des possibilités d'emploi
- Un accès élargi aux services à l'enfance et à la famille culturellement pertinents grâce à des modifications propres aux Autochtones à la Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille
- Un soutien pour les fournisseurs afin d'accroître la qualité des soins hors domicile grâce au lancement du Cadre de normes de qualité et aux nouvelles exigences réglementaires pour les établissements agréés et les sociétés
- Une formation plus poussée pour les parents de famille d'accueil qui sont chargés directement de prodiguer des soins aux enfants et aux jeunes pris en charge afin qu'ils soient mieux en mesure d'offrir des soins sûrs, culturellement adaptés et de grande qualité
- L'introduction de nouvelles qualifications préalables aux services pour le personnel dans les foyers pour enfants qui prévoient des exigences plus rigoureuses en matière de formation, ou encore, des compétences ou une expérience pertinentes pour obtenir un emploi
- Des soutiens nouveaux et améliorés pour le service de garde d'enfants par un proche, pour les fournisseurs de soins conformes aux traditions et pour les fournisseurs de soins qui sont des parents adoptifs et des tuteurs légaux afin de faciliter les arrangements permanents pour les enfants pris en charge
- Un moratoire sur les jeunes qui n'étaient plus pris en charge en raison de leur âge pendant la pandémie de COVID-19 jusqu'au

31 mars 2023 et un investissement de 8,7 millions de dollars afin de mieux accompagner les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge

- Un investissement de 2,2 millions de dollars dans un programme de mentorat par la Fondation pour l'aide à l'enfance du Canada et Grands Frères Grandes Sœurs du Canada afin d'améliorer la vie des enfants et des jeunes qui sont pris en charge. Le programme À grands pas vers la réussite mettra des enfants et des jeunes pris en charge de 7 à 14 ans en contact avec des mentors adultes positifs afin d'établir une relation bienveillante et constante avec un adulte de confiance et de favoriser leur réussite scolaire et sociale à l'école primaire et secondaire.

Programme ontarien de soutien communautaire (POSC)

Le POSC a été lancé en avril 2020 afin de répondre de façon urgente aux besoins essentiels des personnes âgées à faible revenu et des

personnes handicapées isolées qui suivaient les consignes de santé publique qui les conviaient à s'auto-isoler pour ne pas tomber gravement malade et mourir en raison de la COVID-19 durant la situation d'urgence en matière de santé publique.

L'Ontario a investi environ 21,8 millions de dollars sur trois ans dans l'**Association ontarienne de soutien communautaire (AOSC)** afin de mettre sur pied ce programme, qui soutient la livraison de produits essentiels (c'est-à-dire des repas, l'épicerie, des médicaments) aux Ontariennes et Ontariens vulnérables. L'entente de financement actuelle pour l'AOSC se termine le 31 mars 2023. Entre les mois d'avril 2020 et de décembre 2022, le financement du Programme a permis de faire plus de 2,3 millions de livraisons à environ 85 000 personnes âgées à faible revenu et personnes handicapées. Les livraisons comprennent environ 2,1 millions de repas, 132 000 paniers de nourriture et 72 000 médicaments et/ou produits essentiels.

Amélioration des soutiens aux victimes et aux personnes survivantes de la traite des personnes et de la violence familiale

La traite des personnes et la violence entre partenaires intimes provoquent des traumatismes émotionnels, physiques, spirituels et psychologiques à long terme. Un accès à des services ciblés et localisés est indispensable pour accompagner les personnes survivantes afin qu'elles puissent guérir, se rétablir et obtenir des résultats positifs. La **Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes (2020-2025)** de 307 millions de dollars échelonnée sur cinq ans explique en détail le plan du gouvernement pour contrer la traite des personnes ainsi que l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Dans le cadre de la Stratégie, l'Ontario investit 96 millions de dollars dans les services aux personnes survivantes de la traite des personnes ainsi qu'aux enfants et aux jeunes qui ont été exploités sexuellement. Cela comprend jusqu'à 46 millions de dollars en financement nouveau, dans la foulée du Fonds de soutien communautaire à la lutte contre la

traite des personnes et du Fonds pour les initiatives autochtones, pour de nouveaux services complets en milieu communautaire, dirigés par des personnes survivantes et adaptés à la culture afin qu'un plus grand nombre de personnes survivantes, de jeunes et d'enfants qui ont été exploités sexuellement aient accès à des soutiens pour les aider à guérir et à refaire leur vie.

En 2021-2022, le gouvernement a investi approximativement 198 millions de dollars pour les victimes de violence et 11 millions de dollars pour des initiatives de prévention de la violence. En novembre 2021, le gouvernement a annoncé une bonification de 18,5 millions de dollars sur trois ans pour le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement, une initiative qui prévoit un continuum de soutiens et de services afin d'accompagner les personnes survivantes de la violence familiale et de la traite des personnes ainsi que les femmes qui reçoivent des services dans des refuges pour Autochtones situés à l'intérieur et à l'extérieur d'une réserve **pour consulter et naviguer les services de logement, notamment pour avoir accès à des prestations de logement**. En janvier 2022, l'Ontario a octroyé jusqu'à 3,6

millions de dollars **pour les organismes de première ligne en milieu rural qui soutiennent les survivantes et survivants de la traite des personnes et les femmes ayant subi des violences**. Cet investissement supplémentaire procure un plus grand nombre de ressources aux organismes, en plus de renforcer les soutiens adaptés à la culture pour les femmes autochtones et d'améliorer l'accès à des soins et des services de qualité pour les victimes dans les collectivités rurales et éloignées.

Logement avec services de soutien et prévention de l'itinérance

En avril 2022, l'Ontario a annoncé avoir conclu une entente avec le gouvernement fédéral afin d'octroyer un financement conjoint de 127 millions de dollars dans le cadre de la cinquième phase du Fonds de secours pour les services sociaux dans le but d'aider les municipalités et les administrateurs des programmes autochtones à répondre aux besoins à l'échelle locale. Ce financement

pourrait servir à ajouter des banques d'aide au loyer, à agrandir l'espace dans les refuges et à créer des solutions de logement à long terme en réponse au besoin accru pour des services engendré par la COVID-19. Par l'entremise du Fonds de secours pour les services sociaux, l'Ontario a versé 4,5 millions de dollars **pour créer 40 logements avec services de soutien à Mississauga** ainsi que 8,5 millions de dollars afin d'aider la House of Friendship à Waterloo à acquérir et à transformer un ancien hôtel en un **centre ShelterCare de 100 lits** dans le but d'offrir des logements d'urgence ainsi que des services de soutien complets.

Le gouvernement a lancé le nouveau Programme de prévention de l'itinérance le 1^{er} avril 2022. Le Programme, qui aide les 47 gestionnaires des services municipaux de la province **à offrir des logements abordables ainsi que des services de soutien aux personnes qui courent le risque d'être en situation d'itinérance ou qui sont en situation d'itinérance**, réunit trois programmes : l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, le programme

Logements pour de bon et le Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire. Le nouveau Programme offre aux gestionnaires de services une plus grande souplesse pour cibler le financement là où il est le plus nécessaire. L'Ontario a investi 25 millions de dollars supplémentaires par année dans le Programme — ce qui porte son investissement annuel total à près de 464 millions de dollars. L'Ontario a également investi 6,7 millions de dollars supplémentaires dans le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones, ce qui porte l'investissement annuel total à 30 millions de dollars.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, des **listes nominatives** sont accessibles dans chaque zone des gestionnaires de services aux quatre coins de la province — un outil novateur et éprouvé qui permet aux gestionnaires de services d'avoir des listes en temps réel des personnes en situation d'itinérance qui contiennent des renseignements sur leurs besoins afin de les jumeler à un logement et à des

soutiens adéquats à mesure qu'ils deviennent disponibles.

Logements communautaires abordables

La **Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire** donne les grandes lignes du plan de l'Ontario pour assurer la stabilisation et la croissance du secteur du logement communautaire afin d'aider les personnes à faible revenu à trouver un logement abordable. Les initiatives qui font avancer les objectifs de cette stratégie comprennent les investissements suivants :

- un investissement de 112,1 millions de dollars en 2021-2022 dans le cadre de l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC). En 2021-2022, environ 30 600 unités ont reçu du financement afin de continuer d'offrir des logements sociaux. Cela comprend les unités qui ont reçu des contributions équivalentes des municipalités. En outre, plus de 33 800 unités, dont 252 unités de logement pour les Autochtones en milieu urbain, ont été approuvées dans le cadre du

volet réparation de l'ICOLC en vue d'une réfection. Un investissement supplémentaire de 147,3 millions de dollars a été réalisé dans la foulée de l'ICOLC pour 2022-2023.

- un investissement de 99,9 millions de dollars en 2021-2022 par l'entremise de l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement (IPOL). En 2021-2022, le financement octroyé a contribué à créer 401 unités de logement abordable, tout en préservant environ 9 500 unités de logement abordable et social en procédant à des réparations, à des rénovations ou à des adaptations dans le cadre du volet Rénovations Ontario. Environ 3 800 locataires admissibles habitant dans des unités de logement social et abordable ont aussi obtenu de l'aide sous la forme de soutiens liés au logement. Un investissement supplémentaire de 91,3 millions de dollars a été effectué dans le cadre de l'IPOL pour 2022-2023.
- un investissement de 48,1 millions de dollars en 2021-2022 par

l'entremise de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL). En 2021-2022, le financement a permis de verser une prestation mensuelle à 7 873 ménages admissibles afin de les aider à payer leur loyer. Les ménages admissibles comprenaient les personnes survivantes de la violence familiale et de la traite des personnes, les personnes en situation d'itinérance ou qui couraient le risque d'être en situation d'itinérance, les personnes autochtones, les personnes âgées et les personnes handicapées. Un investissement additionnel de 96,8 millions de dollars a été effectué en vertu de l'ACOL pour 2022-2023.

En mars 2022, dans la foulée de la Stratégie, la province a lancé un nouveau cadre de réglementation du logement communautaire qui vise à assurer le maintien et la croissance du système de logement communautaire en renforçant la reddition de comptes et en améliorant l'accès à l'aide au logement pour les ménages à faible revenu.

Pilier trois : rendre la vie plus abordable et renforcer la résilience financière

Devant les niveaux élevés d'inflation en Ontario et aux quatre coins du globe, le gouvernement aide les gens à passer à travers l'incertitude économique et financière. La province investit dans des initiatives qui apportent un allègement financier et qui accompagnent les gens, surtout ceux qui vivent dans la pauvreté.

Améliorations apportées au Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH)

Afin d'apporter un allègement et de contrebalancer la hausse du coût de la vie pour les familles à faible revenu et les personnes handicapées, l'Ontario a respecté son engagement à augmenter le taux du POSPH ainsi que le montant mensuel du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (Programme d'AEHG) **de 5 %, à compter de septembre 2022**. Des investissements importants au POSPH ont été annoncés en novembre 2022 dans le cadre de **l'Énoncé économique de l'automne**. Le gouvernement apporte des

modifications qui permettent à une personne handicapée touchant des prestations du POSPH de conserver une plus grande partie de l'argent qu'elle gagne, en faisant passer l'exemption de gains mensuels de 200 \$ à 1 000 \$ par mois, à partir de février 2023. Ainsi, pour chaque dollar gagné au-delà de 1 000 \$, la personne handicapée conservera 25 cents du soutien du revenu. Ces changements permettront à environ 25 000 personnes actuellement en emploi de garder une plus grande partie de leurs gains tout en recevant le soutien du revenu du travail.

Augmentation du salaire minimum

Le 1^{er} janvier 2022, le salaire minimum général en Ontario est **passé de 14,35 \$ à 15 \$ l'heure**. L'Ontario a également supprimé le taux de salaire minimum inférieur pour les serveuses et serveurs de boissons alcoolisées et augmenté les taux de salaire minimum des autres catégories spéciales proportionnellement à la hausse du salaire minimum général en janvier 2022. Le 1^{er} octobre 2022, le salaire minimum général a donc été augmenté **à 15,50 \$ l'heure**. Cette augmentation de 8 % sur un an aide les travailleurs à suivre la hausse des coûts et l'inflation. La prochaine augmentation, qui sera publiée en avril 2023, entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Avec ces augmentations, le salaire minimum de l'Ontario est parmi les plus élevés au Canada.

La **Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs** a établi la *Loi de 2022 sur les droits des travailleurs de plateformes numériques*. Lorsqu'elle sera proclamée en vigueur, la *Loi de 2022 sur les droits des travailleurs de plateformes numériques* fixera un salaire minimum pour les travailleurs de plateformes numériques qui offrent

des services de covoiturage, de livraison ou de messagerie.

Allègement fiscal

Le train de crédits et d'avantages fiscaux de l'Ontario qui a rendu la vie plus abordable pour les travailleurs et les familles en 2022 comprenait les éléments suivants :

- le **Crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation** qui comporte un allègement pouvant atteindre 2 000 \$ par année pour payer 50 % des dépenses admissibles d'une personne pour l'année visée afin d'aider les travailleurs à obtenir la formation dont ils pourraient avoir besoin pour changer de carrière, se recycler ou se perfectionner. Le crédit de 2022 procurera approximativement 275 millions de dollars en soutien à environ 240 000 personnes ou 1 150 \$ en moyenne.
- le **Crédit d'impôt pour les travailleurs à faible revenu** (connu comme le Crédit d'impôt pour les personnes et les familles à faible revenu ou le CIPFR) est un crédit d'impôt non remboursable qui peut être utilisé pour réduire

ou éliminer l'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Le gouvernement a bonifié le CIPFR récemment, notamment en faisant passer la prestation maximum de 850 \$ à 875 \$. Par conséquent, 1,1 million de travailleurs à faible revenu bénéficieront d'un allègement fiscal supplémentaire de 300 \$, en moyenne, pour 2022. En combinaison avec un autre allègement fiscal, l'introduction du CIPRF signifie qu'environ 90 % de l'ensemble des contribuables de l'Ontario qui ont un revenu imposable de moins de 30 000 \$ ne paient pas d'impôt sur le revenu des particuliers de l'Ontario. Un plus grand nombre de travailleurs bénéficient maintenant du CIPFR, ce qui porte le nombre total de bénéficiaires à 1,7 million.

- le **Crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants** (connu comme le Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses ou le Crédit d'impôt ASGE) est un crédit d'impôt remboursable qui donne aux familles la souplesse nécessaire pour choisir les options de services de garde qui leur

conviennent le mieux. Les familles admissibles peuvent demander un crédit couvrant jusqu'à 75 % de leurs dépenses admissibles pour des services de garde fournis notamment dans des garderies, à domicile et dans des camps. Les personnes qui demanderont ce crédit d'impôt recevront un soutien d'environ 1 250 \$ pour 2022, avant de tenir compte de l'incidence de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada conclu récemment.

- une **réduction de la taxe sur l'essence** de 5,7 cents le litre et de la taxe sur le carburant de 5,3 cents le litre à compter du 1^{er} juillet 2022 et une prolongation jusqu'au 31 décembre 2023. Tandis que les conducteurs de l'Ontario constatent une économie directe engendrée par la réduction des taxes sur l'essence et le carburant, les ménages qui ne possèdent pas de véhicules devraient bénéficier indirectement des prix payés pour des choses comme les courses en taxi, la livraison de nourriture et les produits de consommation.

Aide financière pour les personnes âgées à faible revenu

Le gouvernement contribue à maintenir les coûts bas pour les personnes âgées à faible revenu. En novembre 2022, dans le cadre de l'Énoncé économique de l'automne, l'Ontario a annoncé son intention de **doubler la prestation du Régime de revenu annuel garanti (RRAG)** pour tous les bénéficiaires pendant une période de 12 mois à compter de janvier 2023. Cette mesure ferait augmenter la prestation maximum à 166 \$ par mois pour les personnes âgées seules et à 332 \$ par mois pour les couples, une augmentation de près de 1 000 \$ par personne en 2023.

Cette mesure apporterait une aide supplémentaire à environ 200 000 personnes âgées à plus faible revenu de la province pendant cette période. Il y a également plusieurs crédits d'impôt et prestations qui visent à réduire le coût de la vie pour les personnes âgées, y compris le **Crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile**, le **Crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés**.

Abordabilité des logements

En octobre 2022, le gouvernement a lancé son plan d'action pour l'offre de logements le plus récent, **Accélérer la construction de plus de logements**. La **Loi de 2022 visant à accélérer la construction de plus de logements** a reçu la sanction royale le 28 novembre 2022. Le plan le plus nouveau prévoit des mesures audacieuses pour contrer la crise du logement en construisant 1,5 million de logements au cours des 10 prochaines années. Le plan **Accélérer la construction de plus de logement** s'appuie sur les initiatives contenues dans **Plus d'habitations, plus de choix** et **Plus de logements pour tous**, le premier et le deuxième plan d'action pour l'offre de logements. Les modifications contenues dans le plan et la Loi aideront les cités, les villes et les collectivités rurales à croître en offrant divers types d'habitations à louer ou à acheter pour répondre aux besoins de toute la population de l'Ontario, comme des maisons individuelles, des maisons en rangée et des immeubles d'appartements de moyenne hauteur.

L'Ontario contribue également à protéger les locataires de la province

contre les hausses de loyer ponctuelles importantes. Le **taux légal d'augmentation des loyers pour 2022** était de 1,2 %, ce qui était inférieur aux niveaux d'inflation. Le taux légal d'augmentation des loyers est le taux maximal qu'un locateur peut appliquer au loyer de la plupart des locataires pour l'augmenter pendant l'année sans l'approbation de la Commission de la location immobilière.

Diminution des frais pour la garde des enfants et pour les parents

Le 28 mars 2022, **l'Ontario et le Canada ont conclu un accord de 13,2 milliards de dollars** qui diminuera les frais de garde d'enfants à 10 \$ par jour en moyenne d'ici septembre 2025. Les frais pour les familles qui ont des enfants de moins de six ans qui participent à des centres de garde d'enfants agréés ont été réduits de 50 % en moyenne en 2022. Cet accord a allégé les frais de garde d'enfants des parents de 1,1 milliard de dollars. Les familles constateront d'autres réductions des frais en septembre 2024 ainsi qu'une dernière réduction des frais de garde à 10 \$ par jour, en moyenne, d'ici septembre 2025, avec 86 000 nouvelles places abordables dans les services de garde d'ici 2026.

Avant la fin de 2022, 92 % des centres de services de garde en Ontario ont adhéré au système de l'Accord entre le Canada et l'Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada (Accord sur l'AGJE à l'échelle du Canada). Ce système aide également les éducatrices en garderie, qui sont surtout des femmes, en offrant des augmentations salariales ciblées qui contribueront à créer la main-d'œuvre dont l'Ontario a besoin pour stabiliser les services de garde d'enfants d'un bout à l'autre de la province.

Le gouvernement a **lancé les paiements de soutien pour le rattrapage** en octobre 2022 dans la foulée de son **Plan pour le rattrapage**. L'initiative prévoit 365 millions de dollars en aide financière directe aux parents ou aux tuteurs afin de compenser les coûts au moyen d'un financement ponctuel pour des choses qui répondent le mieux aux besoins de leur enfant, comme des services de tutorat, des fournitures et du matériel susceptibles de combler les lacunes qui peuvent avoir émergé en raison de la pandémie de COVID-19. Par exemple, les parents d'enfants d'âge scolaire de 18 ans et moins pourraient recevoir des prestations de 200 \$ par enfant. Les parents d'enfants d'âge scolaire qui ont des besoins particuliers en matière d'éducation de 21 ans et moins pourraient recevoir des prestations de 250 \$.

Diminution des frais de transport en commun

Le gouvernement de l'Ontario rend le transport en commun plus pratique et abordable dans la région élargie du Golden Horseshoe. L'Ontario a éliminé le tarif pour la plupart des déplacements locaux à travers le réseau GO et a augmenté les rabais PRESTO pour les jeunes et les étudiants de niveau postsecondaire. En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a mis plusieurs programmes en œuvre afin de réduire le tarif du transport en commun pour les usagers. Le transport local est désormais gratuit pour les usagers en correspondance avec le réseau GO sur les réseaux de transport en commun municipaux, conformément aux **ententes sur la tarification commune pour le réseau GO**. Cela signifie, par exemple, qu'un adulte de Mississauga qui fait la navette en empruntant les réseaux MiWay et GO trois fois par semaine pourrait économiser 250 \$ par année sur les frais de transport en commun.

De plus, les **rabais pour les jeunes et les étudiants de niveau postsecondaire** avec la carte PRESTO sont passés à 40 % du plein tarif

adulte; c'est presque deux fois plus que l'ancienne réduction. Cette mesure s'applique aux clients du réseau GO et d'UP Express âgés de 13 à 19 ans ou à toute personne inscrite à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Enfin, le réseau GO a également lancé un projet pilote d'accessibilité financière pour les usagers à faible revenu, en commençant par les résidents de la région de Peel inscrits au programme de transport en commun abordable de Peel qui prennent le transport en commun de Brampton ou le réseau MiWay. Les usagers inscrits au programme de transport en commun abordable sont remboursés à hauteur de 50 % du tarif adulte PRESTO lorsqu'ils voyagent sur le réseau GO avec la carte PRESTO. Le projet pilote sera étendu à d'autres systèmes de transport en commun selon une approche progressive.

Économies sur les coûts d'énergie

Le gouvernement de l'Ontario a augmenté de 342 millions de dollars le financement des **programmes d'efficacité énergétique**, ce qui porte



l'investissement total à plus de 1 milliard de dollars pour le cadre actuel de conservation de l'énergie de quatre ans. Les programmes d'efficacité énergétique et le financement pour mettre en œuvre des améliorations axées sur l'efficacité énergétique dans des édifices commerciaux et institutionnels détenus par des bandes comprennent environ 190 millions de dollars pour le Programme pour des frais d'électricité abordables (PFEA) ainsi que des programmes qui s'adressent aux communautés des Premières Nations. Ces programmes offrent des mesures d'efficacité énergétique gratuites ou des mises à niveau dans les logements admissibles dans le but de réduire leurs factures d'électricité. Le Programme ontarien d'aide relative

aux frais d'électricité applique un crédit mensuel directement sur les factures d'électricité des clients en fonction du revenu et de la taille du ménage (allant de 35 \$ à 75 \$). Si un logement est chauffé à l'électricité, si un client se fie à certains appareils médicaux ou si un ménage compte au moins un membre autochtone, le Programme offre un crédit bonifié qui varie de 52 \$ à 113 \$ par mois. Les bénéficiaires de l'aide sociale qui reçoivent une facture d'électricité sont automatiquement admissibles au Programme si elle est à leur nom. En 2021-2022, environ 168 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre du Programme afin de réduire les factures d'électricité pour les ménages à plus faible revenu.

Pilier quatre : accélérer les mesures et favoriser le progrès

Le gouvernement collabore avec les collectivités et les partenaires sectoriels afin de favoriser la relance économique et d'améliorer la connectivité ainsi que l'accessibilité des services.

Faciliter l'accès à Internet haute vitesse à l'échelle de l'Ontario

L'Ontario continue de faire des progrès à la suite de son investissement de près de 4 milliards de dollars **pour amener l'accès à des services Internet haute vitesse dans toutes les collectivités en Ontario** d'ici la fin de 2025. La province fait des progrès vers l'atteinte de cet objectif, notamment en s'associant avec le gouvernement fédéral afin d'amener l'accès à un plus grand nombre de logements et d'entreprises, en plus de collaborer avec Infrastructure Ontario dans le but de livrer le **Programme d'accélération pour l'accès Internet haute vitesse** à l'aide d'un processus concurrentiel.

Expansion de l'apprentissage virtuel

L'Ontario investit dans **l'apprentissage virtuel et la littératie numérique afin d'améliorer l'accès aux études** et d'offrir des possibilités d'apprentissage flexibles à la population. L'Ontario a élargi l'accès à des cours d'apprentissage en ligne de grande qualité pour les élèves du secondaire en formant des partenariats avec les conseils scolaires, TVO et TFO. Les conseils scolaires choisissent des cours en ligne offerts à leurs élèves du secondaire qui sont donnés par des enseignants capables d'adapter le contenu afin de répondre aux besoins des élèves à l'échelle locale. L'élargissement des options de cours



en ligne donne aux élèves un plus grand choix ainsi que la souplesse nécessaire pour combler leurs besoins en matière d'éducation et pour faire avancer leur littératie numérique ainsi que d'autres compétences transférables dans l'optique de joindre une main-d'œuvre de plus en plus orientée sur le numérique.

En s'appuyant et en misant sur les organismes d'apprentissage numérique existants de l'Ontario, **Contact Nord (CN)** et **eCampusOntario (eCO)**, la province a engagé plus de 70 millions de dollars dans sa Stratégie d'apprentissage virtuel (SAV). Cette stratégie donne à tous les apprenants de niveau postsecondaire une chance égale

pour acquérir les compétences dont ils ont besoin pour entrer et compétitionner sur le marché du travail. Les investissements dans la SAV favorisent l'expansion des ressources éducatives ouvertes, aident à assurer la prestation des cours et des ressources numériques créés par le secteur postsecondaire de l'Ontario et, à l'aide d'un programme de prêt d'ordinateurs portatifs et de modems Internet, fournissent des outils et des technologies dans le but d'accompagner les apprenants numériques dans les collectivités de petite taille, rurales, éloignées, francophones et autochtones afin qu'ils puissent s'instruire en ligne.

Assurer la prospérité et le bien-être des Autochtones

La province s'est engagée à collaborer avec les communautés et les organisations autochtones afin de favoriser le développement économique, d'accroître l'accès à des soutiens culturellement pertinents et de lutter contre la pauvreté parmi les Autochtones. Des initiatives sont mises sur pied aux quatre coins de la province qui font avancer les perspectives économiques et qui luttent contre les inégalités de longue date et les obstacles systémiques qui rendent les Autochtones plus vulnérables à la pauvreté.

Le gouvernement investit dans les entrepreneurs, les entreprises et les communautés autochtones. Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser 25 millions de dollars au cours des trois prochaines années, dont une partie sera acheminée par l'entremise du Fonds de développement économique pour les Autochtones, **afin de favoriser le développement économique dans les communautés autochtones**. En 2022-2023, l'Ontario a versé plus de 6,5 millions de dollars en financement par l'intermédiaire du Fonds de développement économique pour les Autochtones. Cela comprend le financement pour 22 projets de développement économique à l'aide

de la Subvention pour la diversification économique et des programmes de subventions pour les partenariats régionaux ainsi que plus de 3,8 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour les entreprises et les communautés.

Ce financement épaulera les initiatives communautaires avec la planification économique et la mise en œuvre, contribuera à éliminer les obstacles qui empêchent les Autochtones de suivre une formation et un apprentissage propres à un emploi, procurera une aide financière aux entreprises en démarrage et favorisera l'expansion des entreprises autochtones.

Au début de 2022, l'Ontario a également annoncé son intention de **doubler le financement pour le Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones (PSICA)** en le faisant passer de 3 millions de dollars à 6 millions de dollars en 2021-2022. Le PSICA prévoyait du financement pour 40 projets répartis aux quatre coins de la province afin de créer une prospérité économique, des emplois et des avantages sociaux durables pour les Autochtones. Les projets retenus vont d'une initiative prête à démarrer dans la Première Nation de Pikangikum pour une nouvelle installation communautaire et d'apprentissage axée sur l'entreposage et la distribution des aliments, à une étude de faisabilité pour un centre de formation professionnelle et d'emploi dans la communauté de la Première Nation chippewa de la Thames.

Le gouvernement fait des investissements ciblés et locaux qui créent des emplois et qui améliorent les parcours d'éducation et de formation pour les populations autochtones. L'Ontario accorde 300 000 \$ **à Indigenous Tourism Ontario (ITO) par l'entremise du Fonds pour les projets**

multirégionaux. L'investissement soutiendra un vaste éventail de projets qui unissent les communautés et qui créent des emplois — notamment des ateliers d'authenticité culturelle ainsi que des initiatives axées sur le développement de produits, les itinéraires, le marketing et le développement de la main-d'œuvre. L'Ontario a annoncé un engagement de 34 millions de dollars sur quatre ans (2021-2022 à 2024-2025) **pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de soins infirmiers et de services de soutien à la personne dans six établissements autochtones.** L'investissement aide les établissements autochtones participants à élargir les programmes existants ou à en créer de nouveaux, en plus d'offrir des parcours d'éducation et de formation adaptés à la culture à environ 340 infirmières et infirmiers auxiliaires, à 60 infirmières et infirmiers autorisés et à 400 préposées et préposés aux services de soutien à la personne dans le délai de quatre ans.

L'Ontario a investi 9 millions de dollars sur trois ans (2021-2022 à 2023-2024) au Kiikenomaga Kikenjigewen Employment and Training Services (KKETS) Adult Education Program (auparavant le programme pilote d'amélioration des compétences chez les Autochtones) afin d'accompagner les apprenants adultes à l'intérieur et autour de la région du Cercle de feu. Grâce à ce programme, les apprenants adultes des communautés de la Première Nation de Matawa peuvent avoir accès à des soutiens afin de recevoir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario, d'obtenir des certifications industrielles de base, de se préparer à participer sur le marché du travail, de poursuivre leurs études et d'acquérir les compétences de vie essentielles à la réussite.

L'accès à un logement sécuritaire et stable est d'une importance cruciale pour les personnes qui sont sur le chemin de l'emploi. Les Autochtones en quête d'un logement avec services de soutien ont souvent de la difficulté à trouver des soutiens adaptés à la culture qui répondent à leurs besoins uniques. Le Programme de logement

avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) prévoit une aide au logement ainsi que des services de soutien pour les Autochtones qui courent le risque d'être en situation d'itinérance ou qui sont en situation d'itinérance, surtout pour ceux qui sont en proie à une itinérance chronique, à l'itinérance chez les jeunes et à une itinérance à la suite de transitions d'un établissement financé par le gouvernement provincial à un autre.

Le financement total pour le PLSSA est passé de 13,3 millions de dollars en 2021-2022 à 30 millions de dollars en 2022-2023. Cela comprend l'octroi annuel de 10 millions de dollars par l'intermédiaire de l'initiative Vers le mieux-être pour **fournir des solutions en matière de logement à long terme et des services de soutien dirigés par des Autochtones et adaptés à la culture aux Autochtones qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir**. Grâce à un partenariat avec Ontario Aboriginal Housing Services et Miziwe Biik Development Corporation, cet investissement contribuera à offrir un meilleur accès à des logements plus sûrs et de meilleure qualité à un plus grand nombre d'Autochtones qui en ont besoin.



La province continuera de travailler en partenariat avec les communautés et les organisations autochtones afin d'améliorer la disponibilité d'initiatives adaptées à la culture et dirigées par des Autochtones qui accompagnent les personnes qui vivent dans la

pauvreté, qui améliorent les parcours d'éducation et de formation et qui multiplient les perspectives économiques pour les Autochtones de Premières Nations, Métis, Inuits et en milieu urbain.



Mesurer la réussite

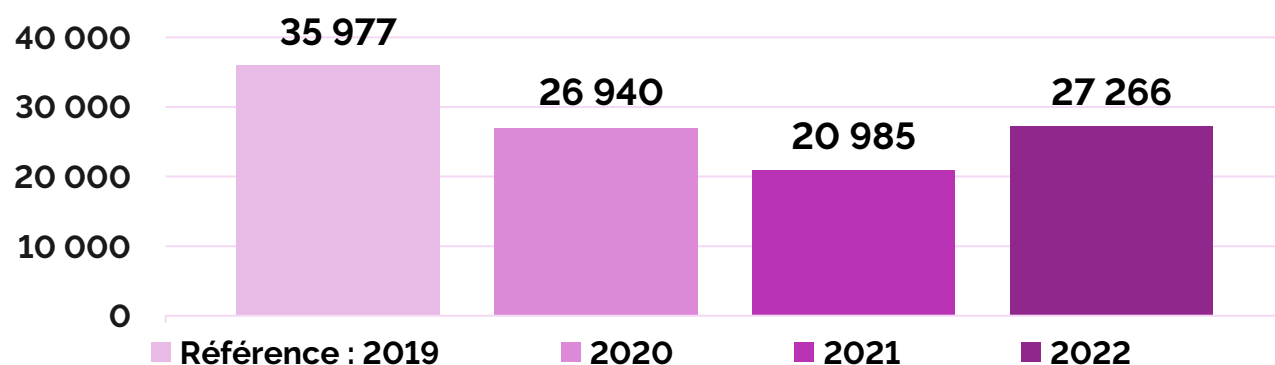
La Stratégie de réduction de la pauvreté 2020-2025 renferme une série d'indicateurs pour mesurer les progrès de la province en termes de réduction de la pauvreté et pour déterminer les points à améliorer. Le rapport annuel 2022 marque la première fois que la province peut faire un compte rendu sur l'indicateur « emploi ou poursuite des études après des services d'emploi intégrés ». La section suivante contient les renseignements disponibles les plus récents pour chaque indicateur ainsi qu'une brève description de ce qui a changé depuis le rapport de l'année précédente (voir les définitions complètes et les sources dans l'annexe).

Les indicateurs mettent les changements en évidence dans des dimensions différentes et puisent des données dans des sources variées. Par conséquent, la disponibilité des données varie d'un indicateur à l'autre et les indicateurs ont des données de référence et des délais différents pour la diffusion des mises à jour. Toutes les mises à jour s'appuient sur les données les plus récentes disponibles.

Objectif

La Stratégie établit l'objectif d'aider un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi valorisant et une stabilité financière. Le gouvernement offrira les soutiens et les services appropriés dans le but de faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi chaque année de 36 000 en 2019 à 60 000 d'ici 2024.

Indicateur : Personnes ayant quitté l'aide sociale pour occuper un emploi ¹



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente, mais elle est encore en deçà de la référence

En 2022, le nombre de cas d'aide sociale qui ont quitté pour un emploi est passé à 27 266 par rapport à 20 985 en 2021. La province continuera d'investir dans les possibilités d'emploi et de formation afin d'aider un plus grand nombre de personnes qui reçoivent de l'aide sociale à trouver un emploi valorisant et durable.

¹ Les chiffres déclarés auparavant pour les années 2019 à 2021 ont été mis à jour selon les données les plus récentes. Les départs annuels de référence (2019) vers un emploi ont augmenté légèrement en passant de 35 971 à 35 977. Les départs annuels vers un emploi de 2020 et de 2021 ont augmenté légèrement en passant de 26 928 à 26 940 et de 20 899 à 20 985, respectivement.

Indicateurs d'emploi, de compétences et de formation

Les indicateurs suivants mesurent le taux d'emploi, le nombre d'emplois créés, la mesure dans laquelle les bénéficiaires de l'aide sociale trouvent un emploi (tout en restant admissibles à l'aide sociale) ainsi que les résultats de la formation.

Indicateur : Taux d'emploi des groupes prioritaires, 15 à 64 ans ²

	Référence : 2019	2020	2021	2022
Population générale	73,4 %	68,8 %	72,0 %	74,5 %
Jeunes (15-24 ans)	55,2 %	45,8 %	51,1 %	55,3 %
Femmes	70,0 %	65,3 %	68,8 %	71,3 %
Autochtones hors réserve	62,7 %	60,0 %	63,5 %	67,8 %

Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente et à l'année de référence pour tous les groupes

Le taux d'emploi pour la population générale et pour les groupes prioritaires a poursuivi sa tendance à la hausse en 2022 comparativement à 2021, en dépassant les taux d'avant la pandémie pour tous les groupes de population. Le taux d'emploi global a augmenté de 2,5 points de pourcentage entre 2021 et 2022. Parmi les groupes prioritaires, les Autochtones vivant hors réserve ont connu l'augmentation la plus forte de 4,3 points de pourcentage, suivis par les jeunes, avec une augmentation de 4,2 points de pourcentage, et par les femmes, avec une augmentation de 2,5 points de pourcentage, entre 2021 et 2022. Avec les

² Les chiffres de référence de 2019 pour le taux d'emploi et les indicateurs d'emplois à temps plein et à temps partiel ont été mis à jour à partir de ceux qui sont contenus dans la Stratégie de réduction de la pauvreté 2020-2025 afin de tenir compte des données révisées tirées de l'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada.

augmentations plus élevées du taux d'emploi pour les Autochtones vivant hors réserve et les jeunes que pour la population générale en 2022, les écarts entre les groupes se sont réduits. L'écart entre le taux d'emploi des Autochtones vivant hors réserve et de la population générale a diminué de 1,8 point de pourcentage en passant de 8,5 % en 2021 à 6,7 % en 2022, et l'écart entre les jeunes et la population générale a diminué de 1,7 point de pourcentage en passant de 20,9 % en 2021 à 19,2 % en 2022. L'écart entre le taux d'emploi des femmes et de la population générale se situait à 3,2 %, en demeurant inchangé par rapport à 2021.

Indicateur : Création d'emplois à temps plein et à temps partiel par année, 16 ans et plus

	Référence : 2019	2020	2021	2022
Nombre total d'emplois nets créés	183 300	-403 300	367 400	338 300
Nombre d'emplois nets à temps plein créés	158 900	-241 300	287 900	283 500
Nombre d'emplois nets à temps partiel créés	24 400	-162 000	79 500	54 800
Nombre d'emplois nets à temps plein et à temps partiel créés - femmes	90 300	-219 000	193 200	169 800
Nombre d'emplois nets à temps plein et à temps partiel créés - Autochtones hors réserve	5 700	-6 500	16 300	17 600

Évolution : La mesure s'est détériorée par rapport à l'année précédente, sauf pour le nombre d'emplois nets à temps plein et à temps partiels créés pour les

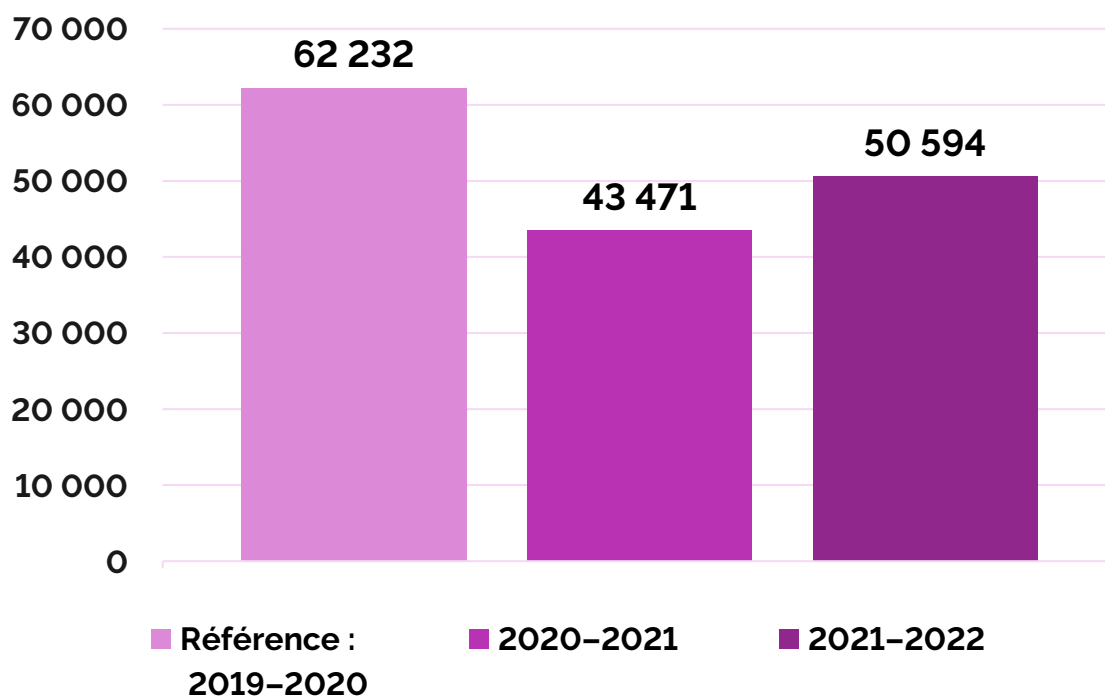


Autochtones vivant hors réserve, mais elle s'est améliorée par rapport à l'année de référence

L'Ontario a vécu une relance économique dynamique tout au long de 2021 qui s'est poursuivie en 2022 grâce à l'augmentation des dépenses à la consommation et des exportations. En 2022, 338 300 nouveaux emplois nets ont été créés, dont 283 500 emplois à temps plein (qui représentaient environ 84 %) et 54 800 emplois à temps partiel (16 %). Les femmes représentaient 50,2 % de l'ensemble des gains d'emploi, soit 2,4 points de pourcentage de moins que 52,6 % de l'ensemble des gains nets en termes d'emplois nouveaux pour les femmes en 2021. Les femmes représentaient seulement 38,4 % des gains au chapitre des emplois à temps plein en 2022 comparativement à 60,2 % des gains en matière d'emplois à temps plein en 2021. L'emploi a également augmenté du côté des Autochtones vivant hors réserve, qui ont enregistré des gains d'emploi nets sous la forme de 17 600 emplois en 2022, une autre augmentation par rapport aux gains nets de l'année précédente de 16 300 emplois.

Avec la forte croissance de l'emploi au cours des deux dernières années, le nombre total d'emplois en 2022 a dépassé le nombre d'emplois d'avant la pandémie en 2019, l'année de référence pour cet indicateur. Dans l'ensemble, il y a eu une augmentation de 302 400 emplois nets de 2019 à 2022, et les femmes ont gagné 144 000 (47,6 %) de ces emplois pendant cette période. Les Autochtones vivant hors réserve ont gagné 27 400 emplois par rapport à 2019.

Indicateur : Interventions relatives à l'acquisition de compétences ou d'une expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario (EO) ³



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente, mais elle est encore inférieure à la référence

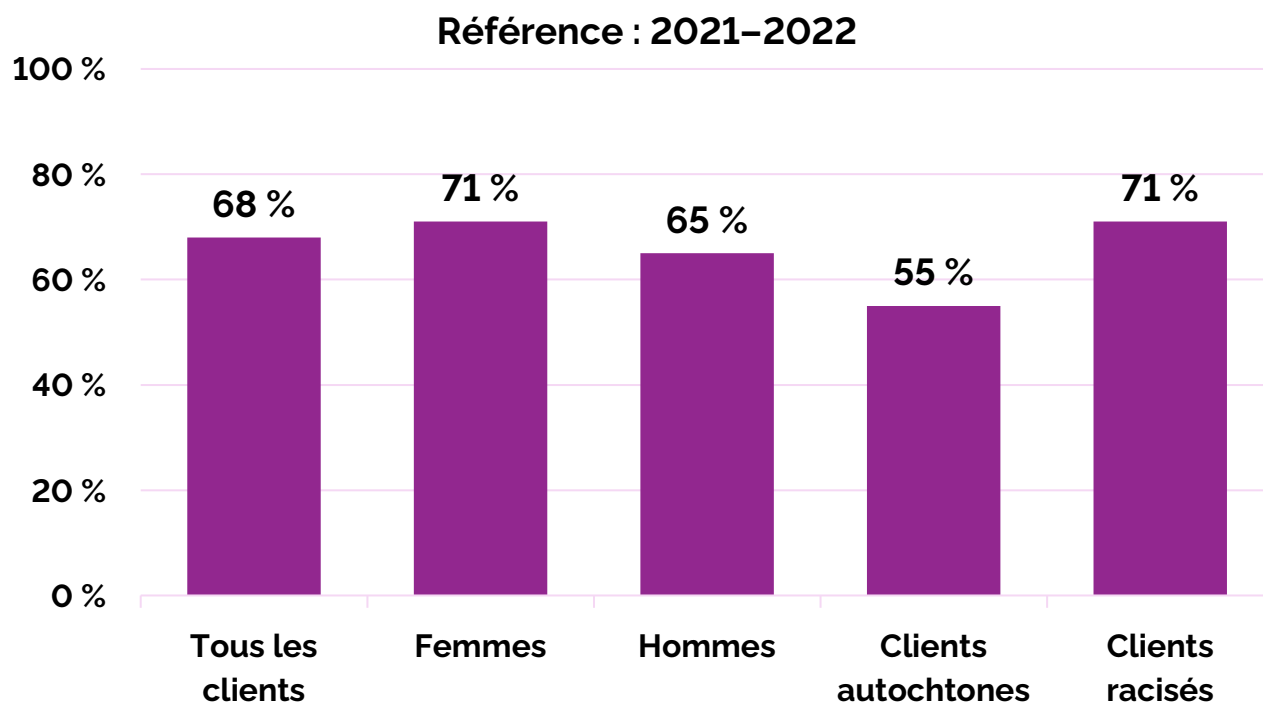
³ Les clients peuvent avoir accès à un éventail d'interventions liées à la formation axée sur les compétences dans le cadre d'Emploi Ontario. Cela peut comprendre des interventions comme l'alphabétisation et la formation de base qui sont offertes directement par des fournisseurs d'EO ou la capacité d'avoir accès à un soutien financier afin de payer pour une formation offerte par des fournisseurs chargés de la prestation de formations, comme des collèges ou des collèges privés d'enseignement professionnel. Emploi Ontario peut également aider les clients à acquérir une expérience de travail précieuse à l'aide de stages et de jumelages. Des soutiens financiers sont disponibles pour les clients et les employeurs afin d'apporter toute aide supplémentaire requise pour aider les clients à être prêts à l'emploi ou pour offrir des soutiens en milieu de travail.



Par l'entremise d'Emploi Ontario, la province aide les travailleurs et les chercheurs d'emploi à obtenir la formation, les compétences et l'expérience nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Au cours de l'exercice 2021-2022, 50 594 participants au programme Emploi Ontario ont fait l'acquisition de compétences ou d'expériences de travail liées à des interventions, ce qui représente 7 123 interventions de plus et une augmentation d'environ 16,4 % par rapport à l'année précédente.

Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de COVID-19 et les mesures de santé publique subséquentes ont occasionné une diminution considérable des adhésions et des départs des clients dans le cadre des initiatives Emploi Ontario à l'échelle de la province. Ces répercussions continuent d'avoir des effets sur les activités liées au programme Emploi Ontario en 2021-2022.

Indicateur : Emploi ou poursuite des études après des services d'emploi intégrés



Évolution : données de référence

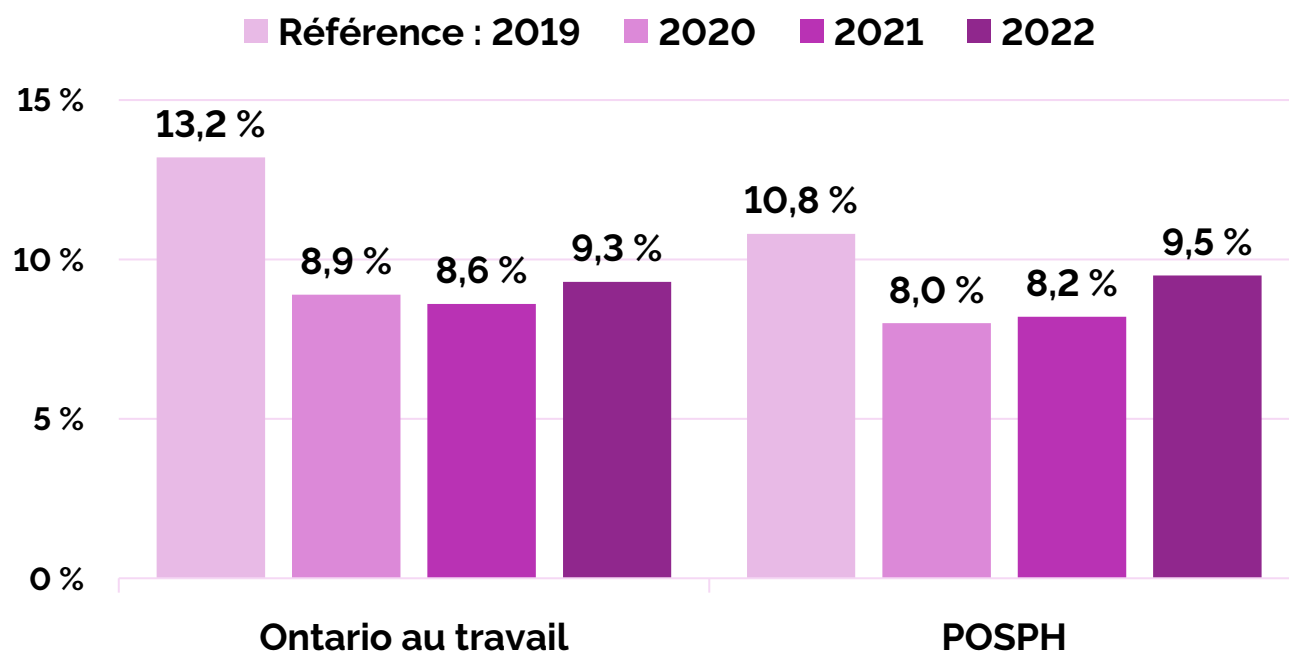
Cet indicateur mesure le pourcentage de clients des services d'emploi intégrés dans des domaines visés par le renouvellement des services d'emploi⁴ qui s'identifient comme étant au travail ou aux études ou en formation au point de contrôle pour le suivi dans les trois mois qui suivent les services préalables à

⁴ La province entreprend la transformation des services d'emploi à l'aide d'une approche de mise en place progressive. En 2021-2022, des services d'emploi intégrés ont été offerts dans les zones de service pilotes de Hamilton-Niagara Peninsula, de Muskoka-Kawartha et de Peel. En 2022, les zones de service de Halton, de Kingston-Pembroke, de Stratford-Bruce Peninsula et de York (phase 1) ont adopté le nouveau modèle. Les statistiques sur la prestation des services d'emploi intégrés pour les zones de service visées par la phase 1 contribueront à l'indicateur de la Stratégie de réduction de la pauvreté au cours de l'exercice 2023-2024.



l'emploi. C'est la première fois que le gouvernement peut faire un compte rendu sur cet indicateur. En 2021-2022, 68 % des clients des services d'emploi intégrés s'identifiaient comme étant au travail ou poursuivant des études après avoir participé au programme. Les femmes et les groupes racisés ont enregistré les taux les plus élevés (71 %), tandis que les hommes et les Autochtones ont enregistré les taux les plus faibles à 65 % et à 55 %, respectivement. Les résultats feront l'objet d'un suivi au fur et à mesure que le modèle de prestation des services d'emploi intégrés gagnera en maturité.

Indicateur : Pourcentage de bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant un revenu d'emploi



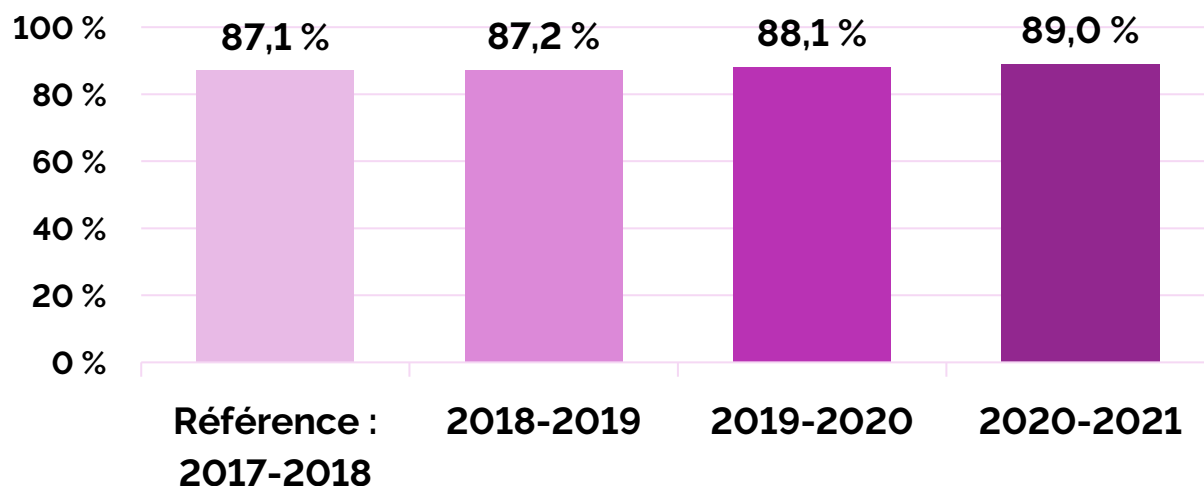
Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente, mais elle est encore inférieure à la référence pour les deux programmes

En 2022, le pourcentage de bénéficiaires d'Ontario au travail qui ont déclaré un revenu d'emploi a augmenté à 9,3 % par rapport à 8,6 % en 2021. Dans le même ordre d'idées, le taux pour les bénéficiaires du POSPH est passé à 9,5 % comparativement à 8,2 % en 2021.

Indicateurs d'éducation

Les indicateurs suivants mesurent les progrès liés aux taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et à l'accumulation de crédits qui garderont les étudiants sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme avec leurs pairs, en plus de mesurer les taux d'obtention de diplômes postsecondaires (universités et collèges).

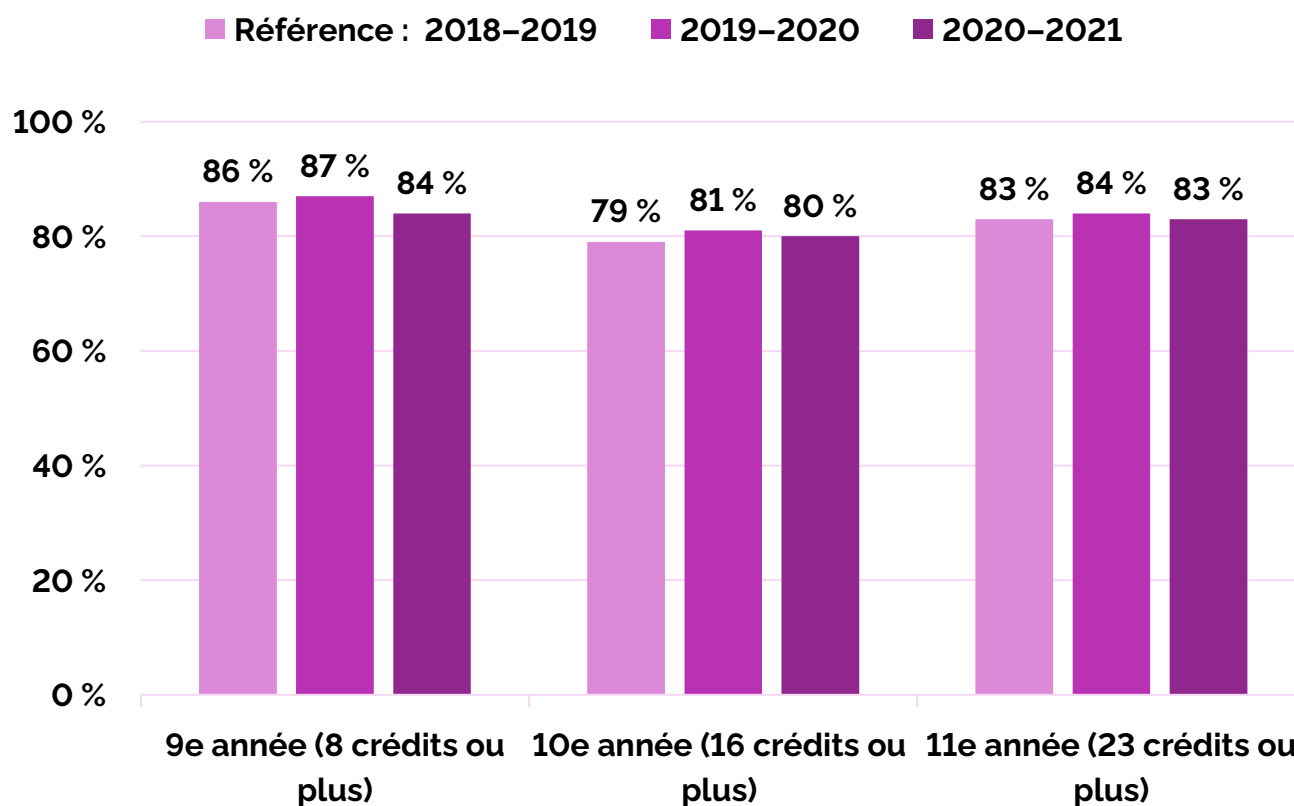
Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme (collégial)



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente et elle s'est également améliorée comparativement à la référence

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires de l'Ontario a augmenté légèrement en 2020-2021, tandis que 89 % des élèves ont obtenu leur diplôme dans les cinq ans suivant leur entrée en 9^e année.

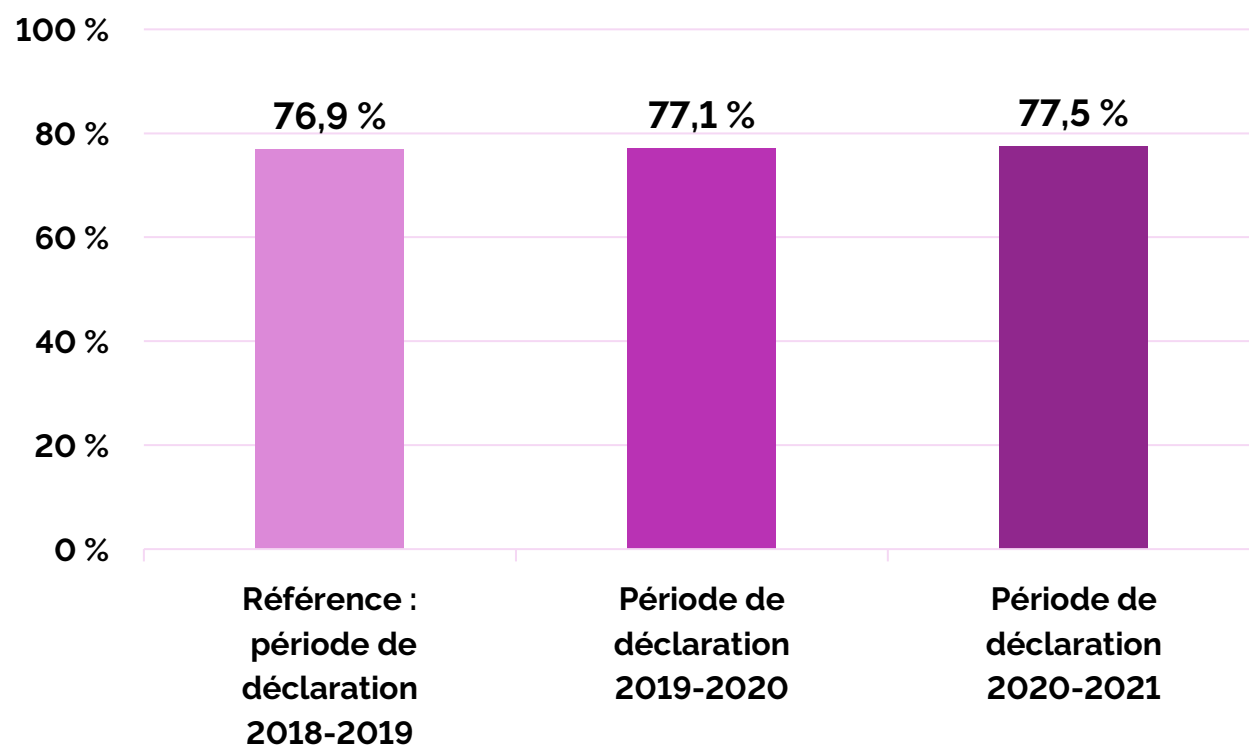
Indicateur : Pourcentage d'élèves accumulant des crédits qui leur permettront de rester sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme avec leurs pairs



Évolution : La mesure s'est détériorée par rapport à l'année précédente, tandis que les tendances sont mitigées par rapport à la référence

Comparativement à 2019-2020, le pourcentage d'élèves qui étaient sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme a diminué légèrement en 9^e, en 10^e et en 11^e année de trois points de pourcentage, d'un point de pourcentage et d'un point de pourcentage, respectivement, en 2020-2021.

Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme (universitaire)

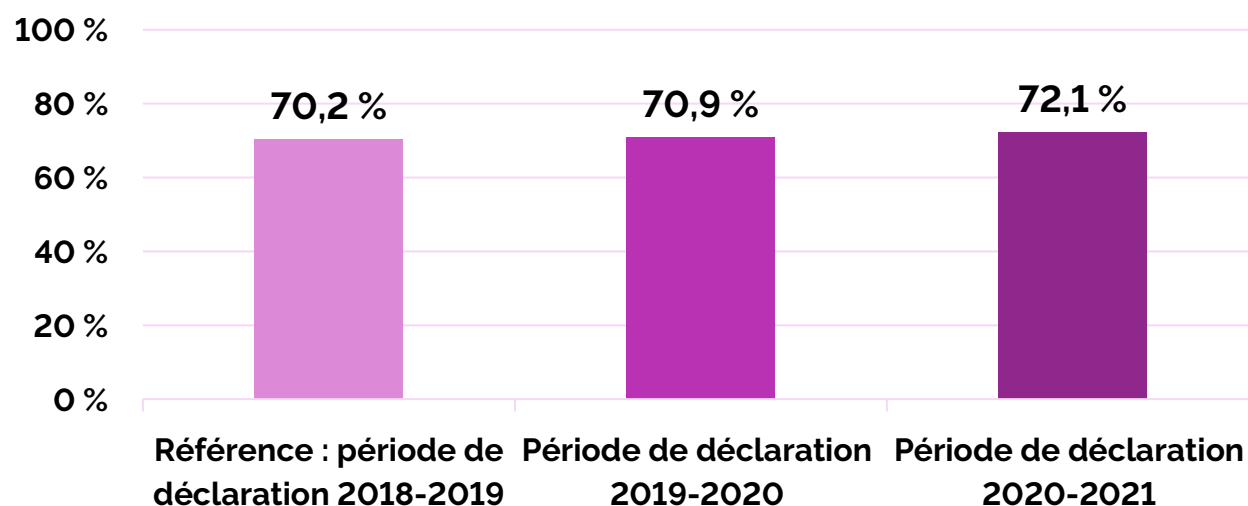


Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à la période précédente et elle s'est également améliorée comparativement à la référence

Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2020-2021 s'appuie sur les étudiants qui ont commencé un diplôme de premier cycle en 2013 et qui l'ont obtenu entre 2014 et 2020.

Le taux d'obtention d'un diplôme universitaire en 2020-2021 se situait à 77,5 %, soit 0,4 point de pourcentage de plus que le taux d'obtention du diplôme en 2019-2020 et 0,6 point de pourcentage de plus que le taux d'obtention du diplôme en 2018-2019.

Indicateur : Taux d'obtention d'un diplôme (collégial) ⁵



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à la période précédente et elle s'est également améliorée comparativement à la référence

Le taux d'obtention du diplôme collégial pour la période de déclaration 2020-2021 se situait à 72,1 %, soit 1,2 point de pourcentage de plus que le taux d'obtention du diplôme pour la période de déclaration 2019-2020 et 1,9 point de pourcentage de plus que la référence.

⁵ Le taux d'obtention du diplôme collégial en 2019-2020 est basé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé des programmes d'un an en 2017-2018, des programmes de deux ans en 2015-2016, des programmes de trois ans en 2013-2014 et des programmes de quatre ans en 2012-2013 et qui ont obtenu leur diplôme en 2018-2019. Le taux d'obtention du diplôme pour la période de déclaration 2019-2020 était légèrement supérieur au taux de référence.

Le taux d'obtention du diplôme collégial en 2020-2021 est basé sur le nombre d'étudiants qui ont commencé des programmes d'un an de 2018 à 2019, des programmes de deux ans de 2016 à 2017, des programmes de trois ans de 2014 à 2015 et des programmes de quatre ans de 2013 à 2014 et qui ont obtenu leur diplôme de 2019 à 2020. Ce taux d'obtention du diplôme englobe les étudiants étrangers ainsi que les étudiants inscrits à des programmes visés par des partenariats entre les collèges publics et le secteur privé.



Cheminer vers une plus grande autonomie financière

Les indicateurs suivants mesurent les progrès des efforts déployés par la province afin d'aider les personnes et les familles qui vivent dans la pauvreté à cheminer vers l'autonomie financière. Ces indicateurs consistent notamment à déterminer le temps que les gens prennent pour trouver un emploi ou pour sortir de l'aide sociale depuis qu'ils ont commencé à la recevoir, le taux de personnes qui finissent par retourner à Ontario au travail dans un délai d'un an après l'avoir quitté, la proportion de la population ontarienne qui bénéficie de l'aide sociale, l'accessibilité des programmes de logement communautaire pour les ménages à faible revenu et la part des ménages de l'Ontario qui ont un besoin impérieux de logement.

Indicateur : Temps nécessaire pour trouver un emploi ou sortir de l'aide sociale ⁶

	Référence : 2018	2019	2020	2021
Tous les cas				
Les deux programmes	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Ontario au travail	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
POSPH	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois
Cas où le demandeur principal est un jeune (15-24 ans)				
Les deux programmes	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Ontario au travail	7 mois	7 mois	7 mois	8 mois
POSPH	10 mois	10 mois	10 mois	10 mois
Cas où le demandeur principal est une femme				
Les deux programmes	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
Ontario au travail	8 mois	8 mois	8 mois	8 mois
POSPH	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois

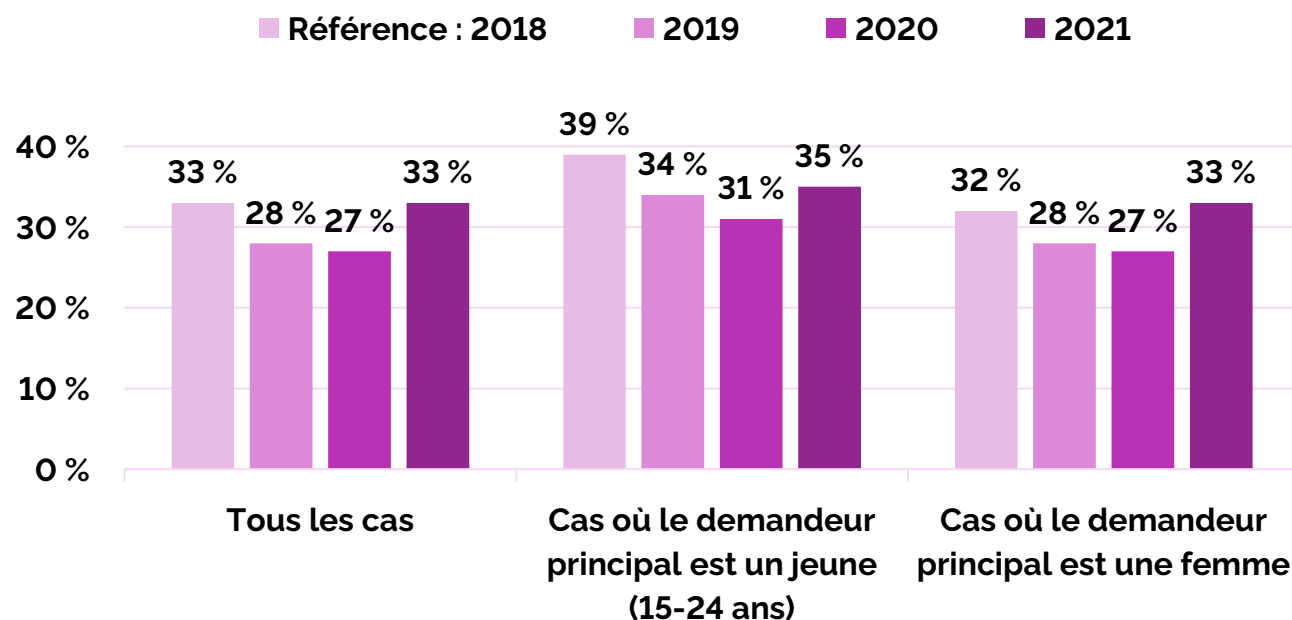
Évolution : La mesure est demeurée inchangée pour tous les cas au cours des trois dernières années depuis l'année de référence, sauf pour les jeunes qui participent à Ontario au travail

⁶ Cet indicateur s'appuie sur le suivi d'une cohorte de cas qui ont commencé à recevoir de l'aide sociale dans le courant de l'année civile (y compris ceux qui sont retournés à l'aide sociale durant l'année civile, après avoir quitté l'aide sociale auparavant). Les raisons pour lesquelles ils avaient quitté l'aide sociale, à part un emploi, étaient notamment parce qu'ils n'avaient pas fourni une vérification, parce qu'ils s'étaient retirés volontairement ou parce que leur rapport d'impôt n'avait pas été reçu.



Cet indicateur mesure le nombre moyen de mois avant que les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale déclarent des revenus d'emploi ou quittent l'aide sociale au cours de leur première année d'assistance. Les données de 2021 portent sur les personnes qui ont commencé à recevoir de l'aide sociale en 2021 et qui ont fait l'objet d'un suivi pendant 12 mois après avoir commencé à recevoir de l'aide sociale. Les nouveaux bénéficiaires de l'aide sociale en 2021 ont continué de la recevoir, en moyenne, entre huit et dix mois avant de la quitter ou de déclarer des revenus d'emploi. Cette situation concorde avec les moyennes au cours des trois années précédentes, sauf pour les jeunes qui ont participé à Ontario au travail. Les jeunes qui ont commencé à recevoir des prestations d'Ontario au travail en 2021 prenaient, en moyenne, huit mois pour quitter ou pour déclarer des revenus d'emploi, comparativement à sept mois parmi les nouveaux bénéficiaires au cours des trois années précédentes.

Indicateur : Pourcentage de cas ayant délaissé Ontario au travail qui y retournent à l'intérieur d'un an ⁷



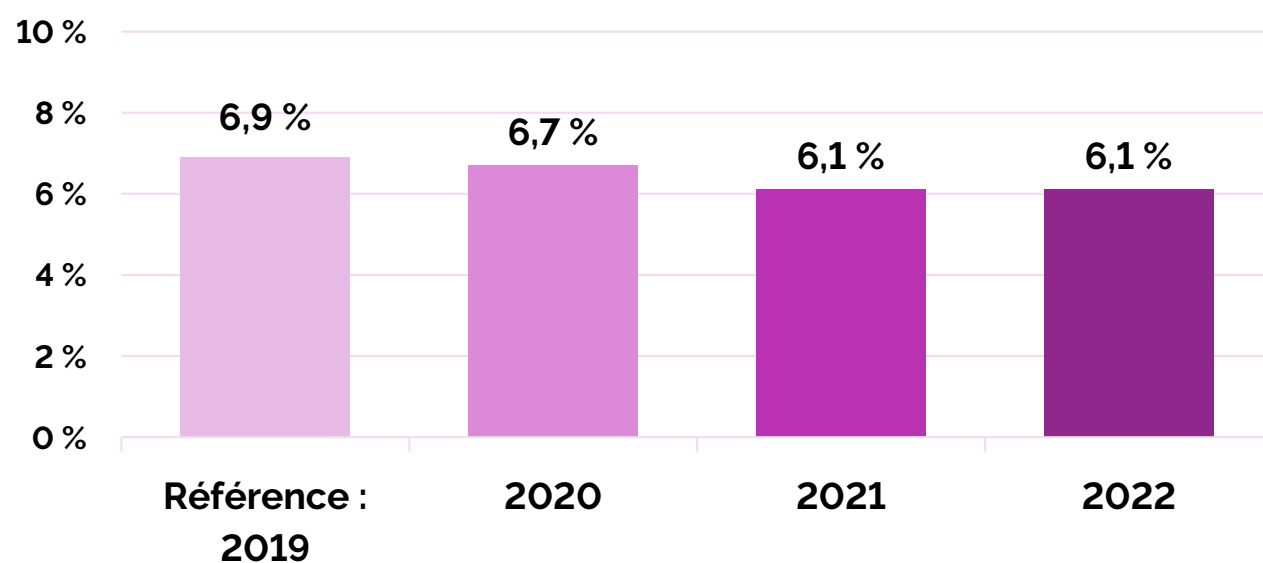
Évolution : La mesure s'est détériorée par rapport à l'année précédente dans tous les types de cas, mais elle est la même que la référence dans l'ensemble

Cette mesure examine le pourcentage de personnes ayant délaissé Ontario au travail qui y retournent à l'intérieur d'un an. La mesure s'est détériorée pour tous les cas — ainsi que pour les cas où le demandeur principal est un jeune ou une femme — de 2020 à 2021 avec des pourcentages plus élevés de cas ayant délaissé Ontario au travail qui sont retournés à l'intérieur d'un an. Parmi les cas qui ont quitté Ontario

⁷ L'indicateur s'appuie sur le suivi d'une cohorte de cas qui ont quitté Ontario au travail au cours du dernier trimestre de l'année civile visée par la déclaration. La référence et les chiffres de 2019 pour cet indicateur ont été actualisés afin de refléter une mise au point de la méthodologie, qui compte désormais les cas qui sont retournés à Ontario au travail dans le courant de l'année (ou 12 mois) qui suit immédiatement le mois où ils ont quitté Ontario au travail, plutôt que dans l'année civile qui suit leur départ d'Ontario au travail, comme on les déclarait auparavant.

au travail d'octobre 2021 à décembre 2021, environ un cas sur trois y est retourné dans les 12 mois qui suivent leur départ. C'est six points de pourcentage de plus que le taux de retour parmi les cas qui ont quitté Ontario au travail entre octobre 2020 et décembre 2020. Dans le même ordre d'idées, le taux de retour à Ontario au travail a augmenté de six points de pourcentage, en passant de 27 % à 33 %, dans les cas où le demandeur principal est une femme et de quatre points de pourcentage, en passant de 31 % à 35 %, dans les cas où le demandeur principal est un jeune.

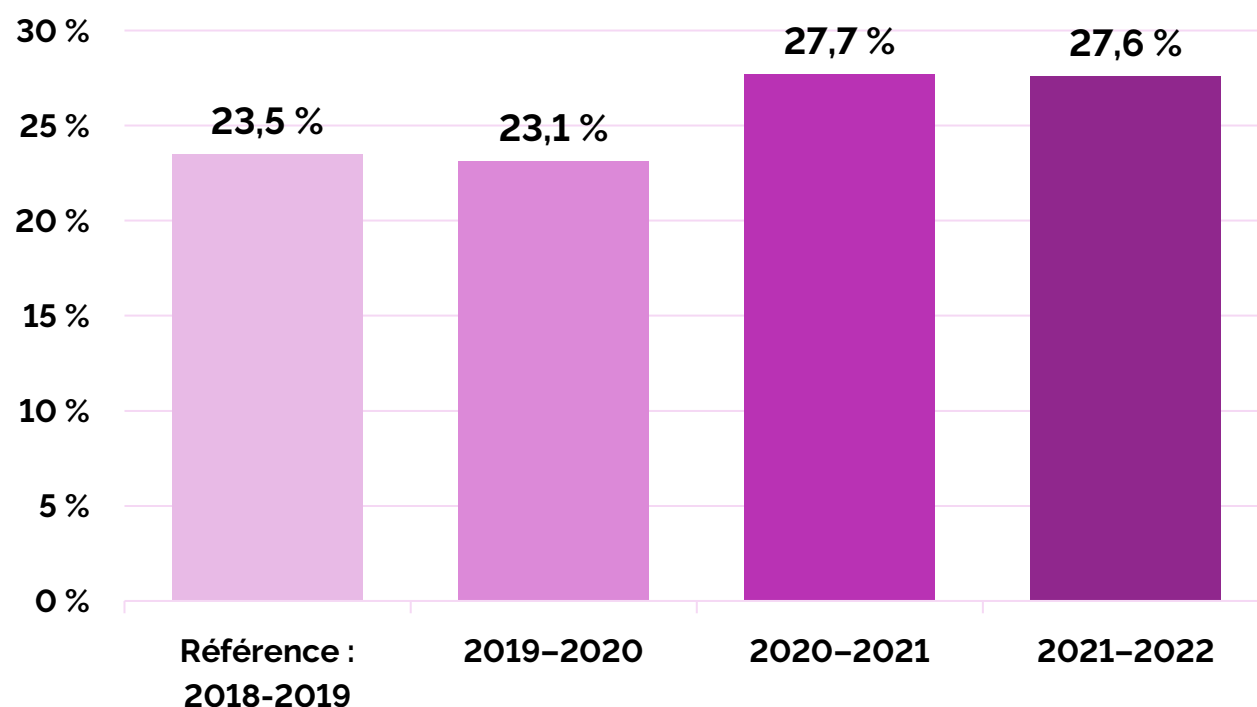
Indicateur : Part de la population bénéficiant de l'aide sociale



Évolution La mesure est demeurée inchangée par rapport à l'année précédente et elle s'est améliorée comparativement à la référence

La part de la population qui bénéficiait de l'aide sociale est demeurée inchangée de 2021 à 2022 à 6,1 %.

Indicateur : Taux de ménages à faible revenu aidés dans le cadre de programmes de logement communautaire ⁸



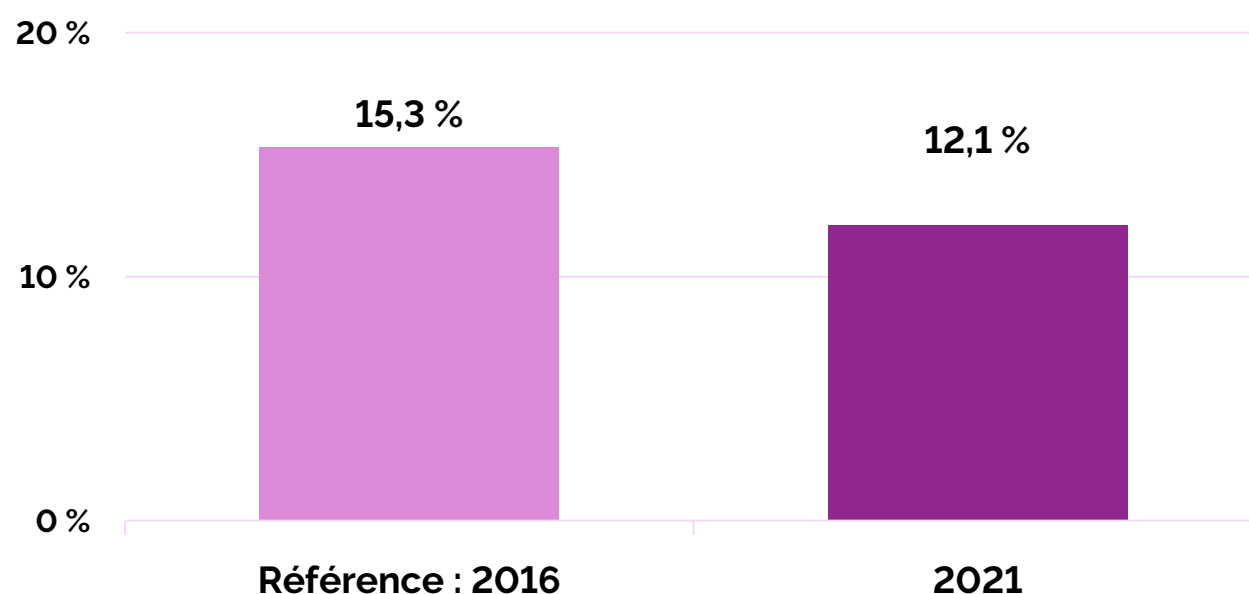
Évolution : La mesure est demeurée essentiellement inchangée, mais elle s'est améliorée comparativement à la référence

La proportion de ménages à faible revenu aidés dans le cadre de programmes de logement communautaire en Ontario s'est améliorée de quatre points de

⁸ Dans les rapports annuels sur la SRP de 2020 et de 2021, les valeurs pour 2019-2020 et 2020-2021 avaient été précédemment déclarées comme étant respectivement de 24,2 % et de 23,3 %, en utilisant des estimations de mesure des faibles revenus (MFR) projetée. Le présent rapport utilise des valeurs révisées pour les deux années, fondées sur des données actualisées publiées après les précédents rapports SRP. La valeur actuelle pour 2021-2022 (27,6 %) est basée sur une estimation de la MFR projetée et sera mise à jour dans le rapport de l'année prochaine.

pourcentage entre 2018-2019 et 2021-2022 (de 23,5 % à 27,6 %). Elle est demeurée essentiellement inchangée au cours de la dernière année.

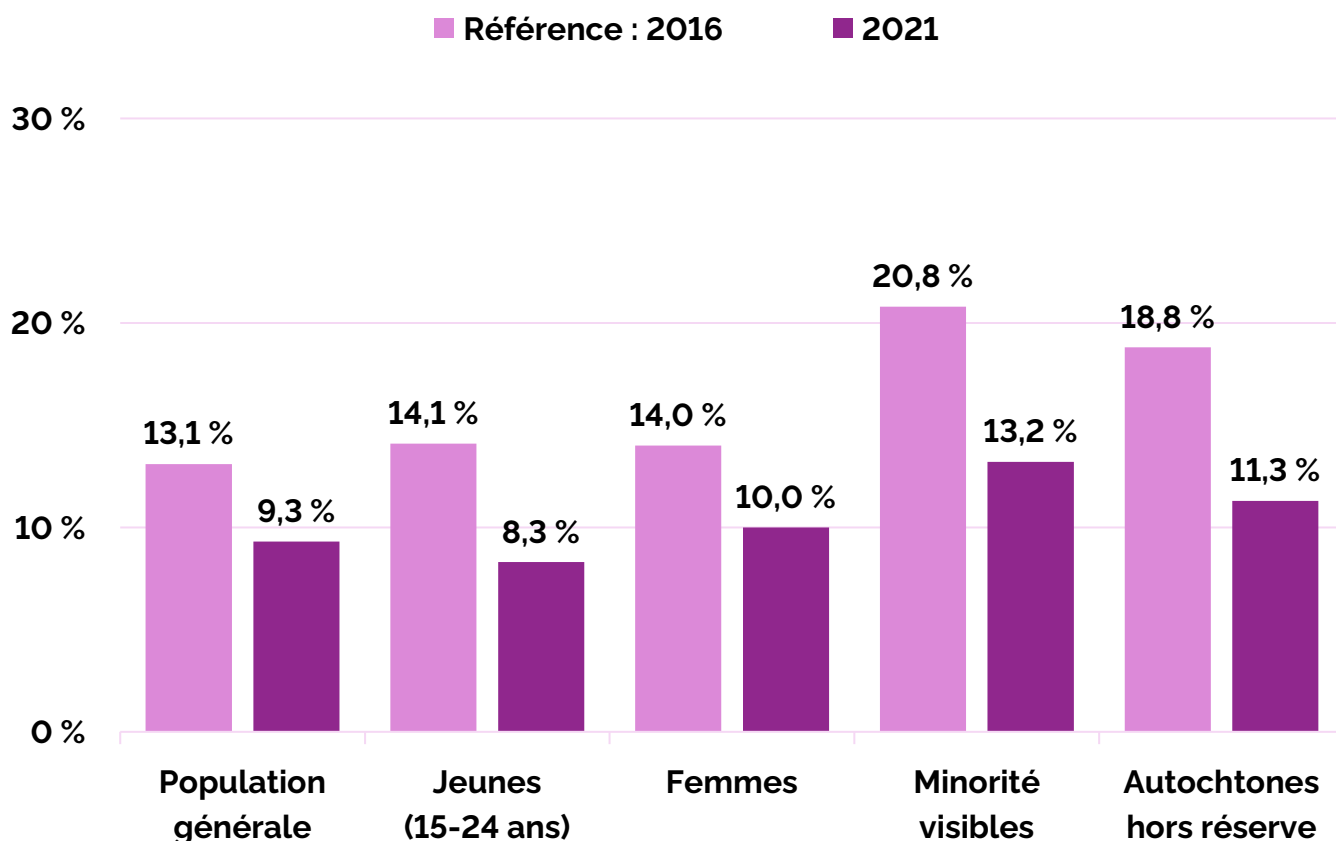
Indicateur : Pourcentage de ménages ayant un besoin impérieux de logement



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à la référence

Cet indicateur mesure les ménages qui habitent dans un logement qui est inadéquat inabordable ou inadapté et qui doivent dépenser 30 % ou plus de leur revenu pour payer le loyer médian d'un logement acceptable dans la localité. La proportion de ménages en Ontario qui ont un besoin impérieux de logement a diminué de plus de trois points de pourcentage entre 2016 (15,3 %) et 2021 (12,1 %).

Indicateur : Besoin impérieux de logement par population



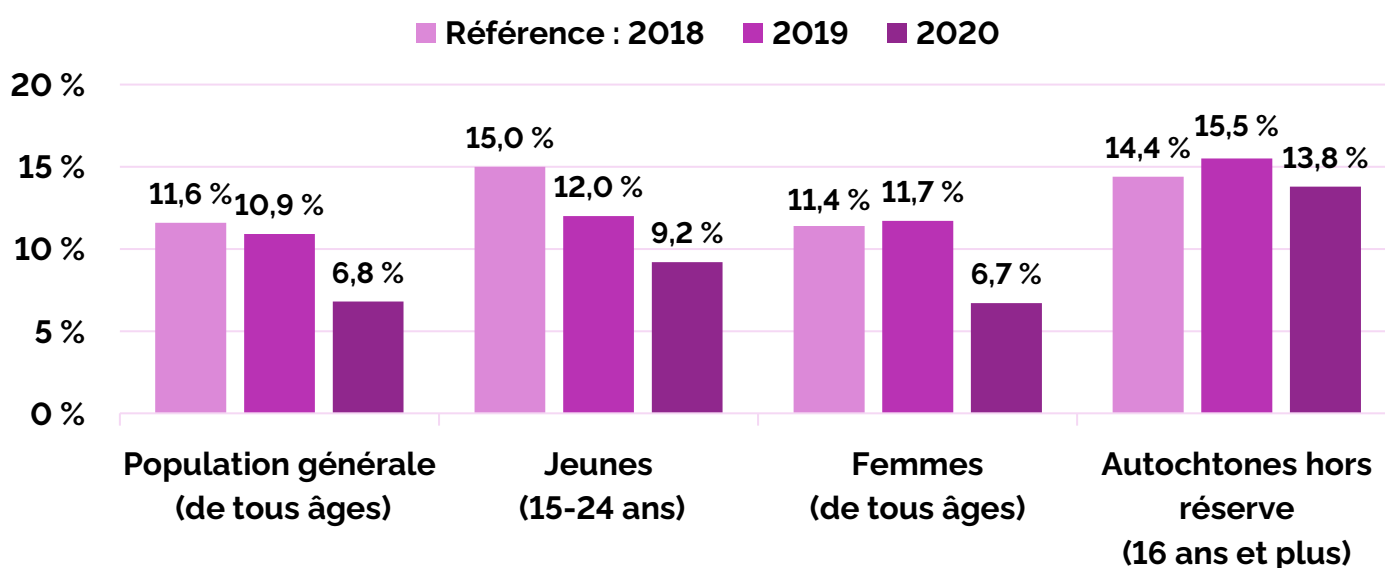
Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à la référence pour tous les groupes

Cet indicateur mesure le besoin impérieux de logement selon le pourcentage de l'ensemble des personnes (et non selon les unités de ménages) qui ont un besoin impérieux de logement. La proportion de personnes qui ont un besoin impérieux de logement a diminué de près de quatre points de pourcentage parmi toutes les Ontariennes et tous les Ontariens entre 2016 (13,1 %) et 2021 (9,3 %). Entre 2016 et 2021, les diminutions dans le besoin de logement ont touché des populations particulières, en passant de 14,1 % à 8,3 % chez les jeunes, de 14,0 % à 10 % chez les femmes, de 20,8 % à 13,2 % parmi les minorités visibles et de 18,8 % à 11,3 % chez les Autochtones vivant hors réserve.

Indicateurs de pauvreté

Les deux indicateurs suivants mesurent les progrès des efforts déployés par la province afin de diminuer le nombre de personnes à faible revenu en mettant l'accent sur les populations prioritaires suivantes : les jeunes (15-24 ans), les femmes et les Autochtones hors réserve.

Indicateur : Taux de pauvreté sur la base de la mesure du panier de consommation (MPC) ⁹



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente et comparativement à la référence pour tous les groupes

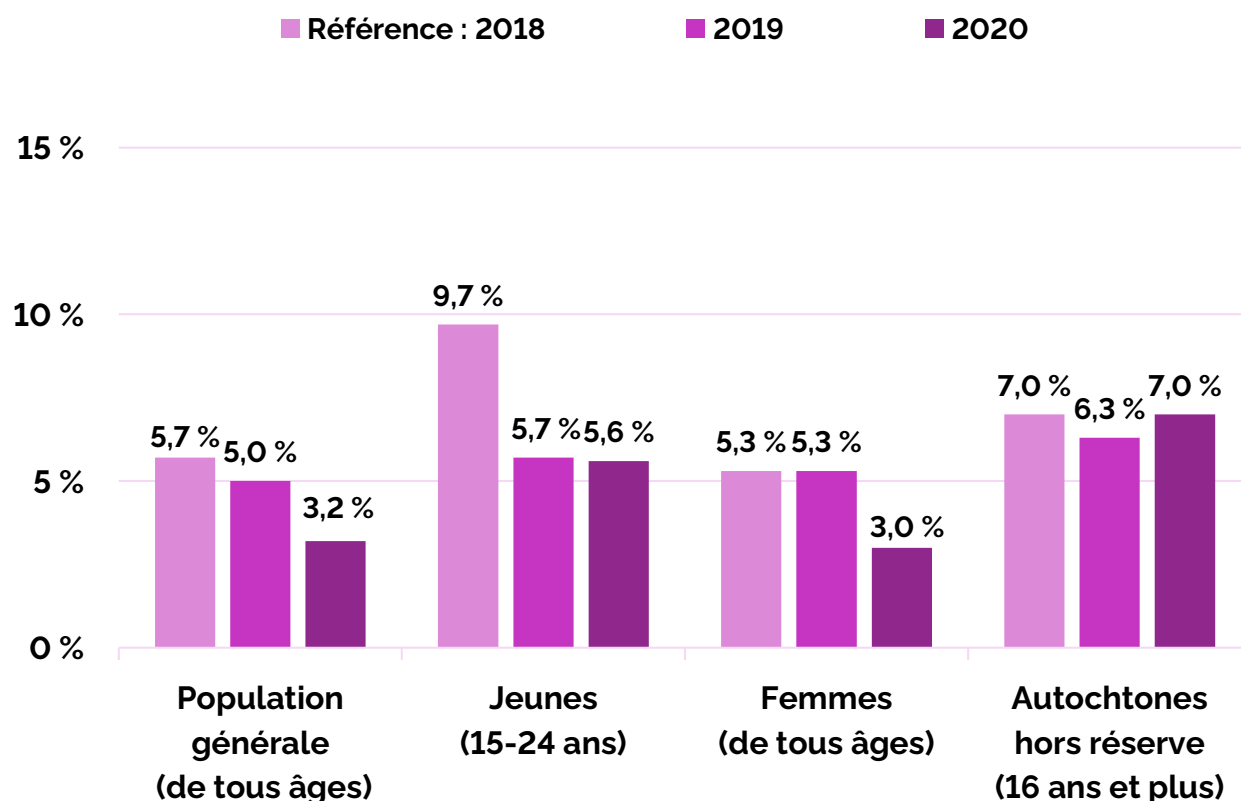
⁹ Le taux de pauvreté mesure le pourcentage de personnes à faible revenu, en fonction de la mesure du panier de consommation (MPC), qui établit les seuils de la pauvreté en s'appuyant sur le coût d'un panier de biens et de services dont les personnes et les familles ont besoin pour subvenir à leurs besoins de base et pour atteindre un niveau de vie modeste. Le panier comprend des articles comme des aliments sains, des vêtements, un logement adéquat, le transport ainsi que d'autres nécessités. Les personnes et les familles dont le revenu disponible est inférieur au seuil applicable, selon la taille de la famille et la région de résidence, sont considérées comme vivant dans la pauvreté.



Le taux de pauvreté global pour la population générale a diminué de 4,1 points de pourcentage, en passant de 10,9 % en 2019 à 6,8 % en 2020. Le taux de pauvreté national du Canada a diminué de 3,9 points de pourcentage, passant de 10,3 % en 2019 à 6,4 % en 2020, et la forte diminution observée entre 2019 et 2020 est principalement attribuable à l'augmentation des transferts gouvernementaux liés à COVID-19, selon une analyse de Statistique Canada. Parmi les populations prioritaires en Ontario, les taux de pauvreté chez les femmes, les jeunes et les Autochtones hors réserve ont diminué de 5 points de pourcentage, de 2,8 points de pourcentage et de 1,7 point de pourcentage, respectivement, de 2019 à 2020.

Avant 2020 (c'est-à-dire avant la pandémie), le taux de pauvreté en Ontario diminuait, passant de 15,1 % en 2015 à 10,9 % en 2019, ce qui représente une réduction de 4,2 points de pourcentage sur une période de quatre ans.

Indicateur : Taux de pauvreté profonde (MPC)



Évolution : La mesure s'est améliorée par rapport à l'année précédente pour la population générale et pour les femmes et elle s'est améliorée comparativement à la référence pour la plupart des groupes

Le taux de pauvreté profonde fait référence au pourcentage de personnes dont le revenu familial disponible est inférieur à 75 % du seuil de la MPC pour la taille de leur famille et la région. Entre 2019 et 2020, la proportion de personnes qui vivaient dans la pauvreté profonde a diminué de 1,8 point de pourcentage pour la population générale. Le taux de pauvreté profonde a aussi diminué parmi les groupes prioritaires, sauf pour les Autochtones hors réserve qui ont enregistré un taux de pauvreté profonde plus élevé en 2020 (7,0 %) par rapport à 2019 (6,3 %). Des données actualisées sur les taux de pauvreté et les taux de pauvreté profonde seront accessibles plus tard en 2023.



Perspectives d'avenir

Le gouvernement a maintenu son engagement à collaborer avec tous les paliers de gouvernement ainsi qu'avec les partenaires sans but lucratif et du secteur privé afin d'orienter les personnes qui vivent dans la pauvreté sur la voie de l'emploi et de la stabilité financière. En cheminant vers la relance et en composant avec les incertitudes économiques, le gouvernement continuera d'aider les personnes qui sont les plus vulnérables aux perturbations économiques à s'épanouir en Ontario.

Annexe : Définition de l'objectif et des indicateurs

Objectif de la Stratégie : Permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de l'aide sociale de trouver un emploi valorisant et d'atteindre une stabilité financière. Le gouvernement procurera les bons soutiens et services en ayant comme objectif de faire passer le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi chaque année de 36 000 en 2019 à 60 000 d'ici 2024.

Indicateur	Définition	Source
Sorties de l'aide sociale en raison de l'obtention d'un emploi	Nombre de cas qui ont quitté Ontario au travail (OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) après avoir trouvé un emploi au moins une fois au cours de l'année civile.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux de pauvreté sur la base de la mesure du panier de consommation (MPC)	Le taux de pauvreté indique le pourcentage de personnes à faible revenu, en fonction de la mesure du panier de consommation (MPC). Le seuil de la MPC est le revenu disponible requis pour qu'une famille puisse acheter un panier de biens et de services défini comme le minimum nécessaire pour atteindre un niveau de vie de base (base de 2018). Une famille est à faible revenu lorsque son revenu disponible est inférieur au seuil de la pauvreté défini selon la taille de la famille et la région où elle réside.	Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu

Indicateur	Définition	Source
Taux de pauvreté profonde (MPC)	Pourcentage de personnes dont le revenu familial disponible est inférieur à 75 % du seuil de la MPC.	Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu
Taux d'emploi pour les groupes prioritaires (jeunes, femmes, Autochtones)	Pourcentage de personnes appartenant aux groupes prioritaires, âgées de 15 à 64 ans, qui ont un emploi. Cet indicateur peut être ventilé par sexe, âge et identité autochtone. Les personnes noires et autres personnes racisées constituent un groupe prioritaire pour cette stratégie, mais malheureusement, les données ne sont pas disponibles actuellement.	Statistique Canada, Enquête sur la population active
Création d'emplois à temps plein et à temps partiel, 15 ans et plus par année	Nombre total de nouveaux emplois nets créés. Nombre de nouveaux emplois nets à temps plein créés. Nombre de nouveaux emplois nets à temps partiel créés. (Ces chiffres représentent l'évolution de l'emploi, par rapport à l'année précédente, pour les personnes âgées de 15 ans et plus. Puisqu'une petite proportion de personnes ont plusieurs emplois, il peut y avoir une légère différence entre l'évolution de l'emploi et les nouveaux emplois nets créés.)	Statistique Canada, Enquête sur la population active

Indicateur	Définition	Source
Achèvement des interventions liées aux compétences ou à l'expérience professionnelle dans le cadre d'Emploi Ontario (EO)	Nombre d'interventions liées aux compétences ou à l'expérience professionnelle, par les participants au programme EO; le programme d'apprentissage n'est pas inclus dans la mesure.	Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
Emploi pour poursuite d'études après la participation à des services d'emploi intégrés	Pourcentage de clients des services d'emploi intégrés dans les domaines couverts par le renouvellement des services d'emploi qui, trois mois après la sortie du programme, déclarent avoir un emploi, étudier ou suivre une formation.	Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences
Pourcentage de cas d'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ayant des revenus d'emploi	Pourcentage des cas d'Ontario au travail et du POSPH qui déclarent des revenus d'emploi (tout en restant admissibles à l'aide sociale) en moyenne mensuellement.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux d'obtention du diplôme (secondaire)	Pourcentage d'élèves qui reçoivent un diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) dans les cinq ans suivant le début de la 9 ^e année.	Ministère de l'Éducation

Indicateur	Définition	Source
Pourcentage d'élèves accumulant des crédits qui leur permettront de rester sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme avec leurs pairs (secondaire)	9^e année : Pourcentage d'élèves ayant accumulé 8 crédits ou plus après une année d'études secondaires par rapport au nombre total d'élèves ayant terminé une année d'études secondaires. 10^e année : Pourcentage d'élèves ayant accumulé 16 crédits ou plus après deux années d'études secondaires par rapport au nombre total d'élèves ayant terminé deux années d'études secondaires. 11^e année : Pourcentage d'élèves ayant accumulé 23 crédits ou plus après trois années d'études secondaires par rapport au nombre total d'élèves ayant terminé trois années d'études secondaires.	Ministère de l'Éducation
Taux d'obtention de diplôme (universités)	Proportion de tous les nouveaux étudiants à temps plein de première année d'université (première entrée) ou de premier cycle professionnel (deuxième entrée) qui ont commencé leurs études au cours d'un trimestre d'automne donné et qui ont obtenu leur diplôme du même établissement dans un délai de sept ans.	Ministère des Collèges et Universités
Taux d'obtention de diplôme (collèges)	Pourcentage d'élèves à temps plein qui sont entrés dans un programme d'enseignement au cours d'une période d'inscription donnée et qui ont obtenu leur diplôme dans un délai précis (200 % du délai d'achèvement du programme)	Ministère des Collèges et Universités

Indicateur	Définition	Source
	pour les programmes de diplôme et de certificat et 175 % pour les diplômés).	
Temps nécessaire pour trouver un emploi ou sortir de l'aide sociale	Temps moyen entre l'entrée à Ontario au travail et au POSPH et le départ ou l'obtention d'un emploi (tout en restant admissible à l'aide sociale) au cours de la première année d'aide.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Taux de retour à Ontario au travail (OT) un an après avoir quitté l'aide sociale	Pourcentage de cas qui ont quitté Ontario au travail et qui sont retournés dans un délai d'un an.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Part de la population bénéficiant de l'aide sociale	Pourcentage de la population de qui reçoit de l'aide sociale.	Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires
Pourcentage de ménages à faible revenu aidés dans le cadre de programmes de logement communautaire	Nombre de ménages aidés dans le cadre de programmes de logement communautaire, en proportion de l'ensemble des ménages ontariens qui se situent sous le seuil de la mesure de faible revenu (MFR	Ministère des Affaires municipales et du Logement
Besoin impérieux de logement	Le besoin impérieux de logement mesure le pourcentage de ménages qui habitent dans un logement qui est inadéquat, inabordable ou inadapté et qui doivent dépenser 30 % ou plus de	Statistique Canada, recensement

Indicateur	Définition	Source
	leur revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un logement acceptable dans la localité. • Inadéquat : besoin de rénovations majeures • Inabordable : coûte 30 % ou plus du revenu total avant impôt du ménage • Inadapté : ne dispose pas d'un nombre de chambres suffisant pour la taille et la composition du ménage selon les exigences de la Norme nationale d'occupation Le besoin impérieux de logement par population indique le pourcentage de personnes ayant un besoin impérieux de logement.	

Indicateur en voie d'élaboration :

- **Jeunes pris en charge sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme :**
Pourcentage d'élèves pris en charge qui ont accumulé 8 crédits ou plus avant la fin de la 9^e année. Cet indicateur, qui est encore en voie d'élaboration, sera déclaré dans des rapports annuels subséquents.

Stratégie de réduction de la pauvreté : Rapport annuel 2022

Ministère des Services à l'enfance et des
Services sociaux et communautaires
[Ontario.ca/Reductiondelapauvrete](https://ontario.ca/Reductiondelapauvrete)

